

2018

RAPPORT FINANCIER ANNUEL



Société anonyme à conseil d'administration au capital de 437.654,75 euros

Siège social : Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem,

34000 Montpellier

793 342 866 RCS Montpellier

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018

1	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....	3
2	MESSAGE DU PRESIDENT	5
3	RAPPORT DE GESTION	7
3 1	Informations sur la vie économique de la Société.....	7
3 2	Présentation des comptes et autres informations financières	14
3 3	Gouvernement d'entreprise	29
3 4	Informations relatives aux titres de la Société	31
4	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	35
4 1	Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.....	35
4 2	Conventions réglementées	36
4 3	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires.....	36
4 4	Modalité d'exercice de la direction générale	41
5	COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018.....	43
5 1	Bilan	43
5 2	Compte de résultat	45
5 3	Tableau de variation des capitaux propres.....	46
5 4	Tableau de flux de trésorerie nette	47
5 5	Notes annexes aux états financiers sociaux	48
6	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	75
6 1	Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux.....	75
6 2	Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées	79



ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

1 | ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion figurant aux pages 7 à 33 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A Montpellier, le 30 avril 2019

Monsieur Christophe CARNIEL
Président Directeur Général

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a final horizontal stroke with an arrowhead pointing to the right.

2



MESSAGE DU PRESIDENT

2 | MESSAGE DU PRESIDENT

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Nous sommes très fiers d'avoir réussi, en novembre 2018, l'introduction en bourse de VOGO sur Euronext Growth Paris malgré un contexte de marché particulièrement incertain. Je tenais donc à renouveler mes remerciements auprès de tous les investisseurs, institutionnels et particuliers, pour la confiance qu'ils nous ont témoignée. Grâce à leur soutien, nous sommes désormais en ordre de marche pour bâtir un leader mondial des solutions de diffusion live de contenus audiovisuels.

Depuis son entrée en Bourse, VOGO a conforté ses positions sur l'ensemble des disciplines déjà couvertes par sa solution (rugby, équitation, football, etc.) et se déploie depuis le début de l'exercice 2019 sur de nouveaux sports majeurs tels que le volley-ball, le tennis ou encore le hockey.

Au cours des derniers mois, VOGO a annoncé avoir déjà franchi plusieurs étapes clés :

- Décembre 2018 : contrat de distribution avec INFRONT ITALY ayant déjà permis de signer 3 clubs italiens de football et de participer aux phases finales de la Coupe d'Italie de Volley-ball ;
- Janvier 2019 : partenariat avec ABEO portant sur une offre technologique et commerciale commune avec en ligne de mire la signature d'un accord de distribution mondial ;
- Février 2019 : déploiement de la solution VOGO SPORT pour la finale de la Champions Hockey League en Suède ;
- Mars 2019 : signature d'un contrat avec la LNH (Ligue Nationale de Handball) avec le déploiement de la solution VOGO SPORT lors du Final4 de la Coupe de la Ligue ;

Au-delà de ces avancées, VOGO a également confirmé ses ambitions dans l'univers professionnel de l'industrie du sport avec l'utilisation de la solution VOGO SPORT pour l'arbitrage vidéo lors du dernier match de rugby France - Ecosse. La mise à disposition de la technologie VOGO SPORT pour des applications professionnelles constitue un vecteur de croissance majeur pour la Société.

Sur le terrain technologique, VOGO a annoncé le portage de sa solution sur le réseau 5G avec la signature d'une convention avec Orange. Ce portage, initialement prévu en 2020, est désormais attendu au courant de l'année 2019. Cette adaptation anticipée confirme ainsi l'avance technologique et commerciale de VOGO sur son marché.

Au regard de ces éléments et de la forte croissance enregistrée lors des premiers mois de l'année, VOGO est confiant dans sa capacité à afficher sur l'exercice 2019 une accélération de sa croissance.

Enfin, au-delà des solides perspectives organiques, VOGO sera attentif aux opportunités de croissance externe qui lui permettraient d'accélérer sur le marché de la Sportech.

Nous sommes, plus que jamais, déterminé à mener à bien tous ces projets et nous ferons le nécessaire pour être à la hauteur de vos attentes.

Christophe Carniel

Président Directeur Général





RAPPORT DE GESTION

- 3.1. Informations sur la vie économique de la société
- 3.2. Présentation des comptes et autres informations financières
- 3.3. Gouvernement d'entreprise
- 3.4. Informations relatives aux titres de la Société

3 | RAPPORT DE GESTION

Dans le présent rapport, le terme « Groupe » désigne la société Vogo et sa filiale 9328-9601 Québec Inc, les termes « VOGO » ou la « Société » désignent la société VOGO. Le terme « QUEBEC INC » désigne la société 9328-9601 Québec Inc.

3 | 1 Informations sur la vie économique de la Société

3.1.1 Le Groupe VOGO

3.1.1.1 Description des activités de la société VOGO

Créée en 2013 par les fondateurs de la société NETIA (revendue à ORANGE en 2008), VOGO développe, commercialise et distribue une solution de diffusion live de contenus audiovisuels basée sur une technologie de traitement de flux vidéo. Cette solution vise à améliorer l'expérience des spectateurs au travers de contenus multi-caméras à la demande en *live* ou en *replay* tout en offrant des outils audio et vidéo d'analyse à destination des professionnels.

En 2014, la Société lance VOGO SPORT, permettant aux spectateurs, au sein d'une enceinte sportive ou lors d'un événement *outdoor*, d'accéder à du contenu audiovisuel live au travers d'une application mobile ou tablette. Cette version « Spectateurs » permet aux utilisateurs d'accéder instantanément et en temps réel, via leurs terminaux (smartphones, tablettes ou ordinateurs), aux prises de vue des différentes caméras filmant l'événement. L'application offre de nombreux services comme le *replay*, le zoom ou encore le ralenti.

Présentation de l'interface VOGO SPORT



Une version de VOGO SPORT dédiée aux professionnels a également été lancée en 2017, pour les médecins, arbitres, entraîneurs et journalistes. Celle-ci leur permet de bénéficier d'une vision *live* et détaillée des actions, en toute mobilité et autonomie. Les professionnels ont accès à davantage de flux vidéo leur permettant un suivi du match en mosaïque, tout en bénéficiant de la possibilité d'enregistrer des actions. Plusieurs outils facilitent la navigation et l'analyse du jeu à l'image de l'option « Flag »¹ ou du visionnage image par image.

¹ L'option Flag permet de marquer les vidéos enregistrées afin d'identifier certains éléments clés d'analyse à posteriori

La technologie de la Société, issue de deux années de recherche et développement et faisant l'objet de quatre brevets déposés en France, permet de distribuer du contenu audiovisuel en temps réel sur des terminaux (smartphones, tablettes ou ordinateurs) à des milliers de personnes regroupées dans une même enceinte.

VOGO est une Sportech qui s'inscrit dans la tendance du *Smart Stadium* (Le *Smart Stadium* ou l'expérience fan *live* est réinventée) en offrant une solution de diffusion *live* de contenus audiovisuels aux fans et aux professionnels de l'industrie du sport. La transformation de l'enceinte sportive en un lieu connecté de divertissement pour les spectateurs n'est intervenue que récemment.

Dans le cadre de son offre VOGO SPORT, tant à destination des particuliers que des professionnels de l'industrie du sport, la Société s'adresse aux clubs de sport professionnels, aux ligues sportives professionnelles, aux fédérations sportives, mais également aux opérateurs d'enceintes sportives et aux organisateurs d'événements sportifs professionnels. VOGO déploie ses solutions aussi bien en France qu'à l'étranger notamment grâce à son réseau d'agents, de distributeurs et d'intégrateurs.

La Société envisage par ailleurs d'appliquer sa solution à d'autres domaines tels que la mode, le divertissement ou l'eSport. Elle a ainsi d'ores et déjà déployé sa solution lors de plusieurs concerts *live*, opéras, défilés de mode et compétition de eSport.

3.1.1.2 Principaux programmes en cours de développement

3.1.1.2.1 Elargir les fonctionnalités « métier »

La Société envisage de développer de nouvelles applications pour les professionnels de l'industrie du sport, à l'instar de l'assistance vidéo à l'arbitrage. Sur la base du savoir technologique acquis et complété par de nouvelles compétences, la Société développe des solutions visant :

- l'aide à l'arbitrage, voire la détection automatique de certaines fautes de jeu (comme les hors-jeux) ; et
- la validation de but (ou *Goal Line*), service basé sur une solution technique permettant de diminuer drastiquement les coûts comparativement aux solutions existantes sur le marché.

Ces applications additionnelles, en cours de conception, font appel à des algorithmes de détection automatique des actions tout en ayant recours à l'intelligence artificielle.

3.1.1.2.2 Bénéficiaire du passage à la 5G

Au centre des nouvelles opportunités pour les opérateurs de télécom, le lancement commercial de la 5G est prévu pour 2020, en France. Le passage à la 5G multipliera par 20 la rapidité d'accès à Internet, actuellement disponible avec la 4G, mais ne résoudra pas pour autant les problèmes de saturation du réseau lors d'événements à forte concentration humaine.

L'objectif de la Société est d'adapter son logiciel à la 5G tout en conservant l'ensemble des avantages de sa solution actuelle (fluidité, réactivité et instantanéité) mais aussi de faire transiter la vidéo via le réseau 5G, qui pour le moment fonctionne sur un réseau Wi-Fi.

La puissance et la rapidité de la 5G permettront en effet à VOGO de développer de nouveaux usages que le wifi actuel ne permet pas, tels que l'utilisation de VOGO pour l'arbitrage vidéo décentralisé ou l'assistance médicale mobile (le sujet sur les protocoles commotions et la nature des plaquages est d'ailleurs au cœur des réflexions du forum World Rugby à venir).

Le déploiement de la 5G permettra également à VOGO de progressivement sortir des stades pour proposer son offre aux côtés des diffuseurs en accord avec les détenteurs de droits, une option qui valide la dimension média du dispositif VOGO. Cette offre pourrait aussi permettre d'offrir à des sports plus confidentiels pas ou peu couverts par la télévision tels que l'escalade par exemple, une audience significative.

L'adaptation de la solution VOGO SPORT aux réseaux 5G apporterait ainsi une plus-value à deux niveaux :

- technique : sur l'adaptabilité et la facilité de mise en œuvre de la solution ne nécessitant plus de déployer d'infrastructure Wi-Fi au sein des enceintes sportives pour en assurer le bon fonctionnement ; et
- commerciale : la zone d'utilisation de la solution pourrait s'étendre au-delà de l'enceinte elle-même et, en fonction des droits, pourrait être disponible dans un espace géographique plus large (ville, pays, etc.). Des modèles économiques spécifiques sont alors à établir au cas par cas avec les détenteurs de droits. Dans certains cas, la Société peut envisager de se positionner pour acquérir ces droits et assurer elle-même la diffusion.

3.1.1.2.3 La recherche et développement

Depuis la création de la Société, l'équipe assure une veille technologique permanente dans les domaines qui la concernent.

Ainsi, la Société suit l'évolution des technologies suivantes :

- Sans fil 5G – Wi-Fi 802.11 ax ;
- Intelligence Artificielle ;
- LIDAR (Laser Imaging Detection And Ranging) ;
- Réalité Augmentée ;
- Compression vidéo ;
- Correction d'erreurs.

Les technologies d'Intelligence Artificielle et de Réalité Augmentée sont devenues matures et sont désormais accessibles à des prix permettant de réaliser des produits commercialisables.

La R&D de VOGO s'articule sur 2 échelles de temps :

- à court terme (0 à 18 mois) : sur base de la technologie mise au point depuis plus de 4 ans et tout en restant à l'écoute de ses clients et utilisateurs, la Société vise à intégrer aux produits existants des fonctionnalités additionnelles, issues des retours d'expérience de ses clients ; et
- à moyen terme (2 à 5 ans) : la Société assure une veille technologique permanente. Lorsque des nouveautés technologiques (Deep learning, Laser Imaging Detection And Ranging, par exemple) deviennent suffisamment mures et accessibles à des prix acceptables, la Société conçoit de nouveaux produits.

3.1.1.3 Technologie

Le cœur du dispositif VOGO SPORT est la VOGO BOX. L'ensemble des VOGO BOX installées dans les enceintes sportives sont assemblées par VOGO ou, dans certains cas, par des intégrateurs. La VOGO BOX est composée des éléments électroniques standards suivants : rack informatique, serveur permettant l'acquisition et la compression des images vidéo, routeur, écran, et clavier.

A fin 2018, un parc d'environ soixante VOGO BOX a été déployé et est en activité. Sur la base d'un modèle de commercialisation direct en France et indirect à l'international

L'assemblage de la VOGO BOX relève d'un processus maîtrisé en interne depuis 2016. Cette industrialisation, maîtrisée et standardisée, permet une production en interne et en externe, d'ores et déjà contractualisée avec des intégrateurs.

Le serveur VOGO BOX peut être installé soit dans la salle technique de l'enceinte sportive, soit à proximité du camion de production TV. Il récupère les flux vidéo des caméras via des câbles SDI (Serial Digital Interface) et les transforme en flux réseaux afin de les diffuser sur les bornes Wi-Fi de l'enceinte.

Les utilisateurs réceptionnent alors instantanément les flux sur leurs smartphones dans l'enceinte sportive.

L'innovation technologique de VOGO réside dans sa capacité à diffuser plusieurs flux vidéo en temps réel (Very High Wifi Density Network) au sein d'une même enceinte, indépendamment du nombre de personnes connectés, sans latence et sans saturation de la bande passante. La solution permet également de choisir l'angle de vue dans l'enceinte sportive selon 4 à 16 flux disponibles, de revenir en arrière sur n'importe lequel des flux (TimeShifting) et d'accéder à une fonction de ralenti (slow motion) et de zoom en temps-réel sur chacun des flux vidéo.

VOGO commercialise deux solutions de l'application :

- Une solution destinée aux spectateurs ;
- Une solution destinée aux professionnels de l'industrie du sport (médecins, arbitres, entraîneurs, etc.).

Ces deux solutions utilisent la même technologie. Seule l'infrastructure réseau est adaptée en fonction des besoins du client.

3.1.1.4 *Modèle d'affaire*

La simplicité de mise en œuvre de la solution VOGO SPORT permet de s'adapter à la plupart des lieux dans lesquels sont organisés les grands événements sportifs et extra-sportifs (stade, salle de concert, terrain, piste, milieu urbain, piscine, etc.).

VOGO a développé ces dernières années un savoir-faire spécifique permettant de satisfaire 100% de ses clients, quelle que soit la durée, l'environnement et le nombre d'utilisateurs potentiels de l'événement.

La stratégie de vente de VOGO consiste à développer la notoriété de la solution VOGO SPORT auprès de l'ensemble des parties prenantes décisionnaires des événements sportifs couverts. VOGO compte parmi son portefeuille de clients :

- Les fédérations, clubs et ligues ;
- Les organisateurs d'événements ;
- Les diffuseurs ;
- Les gestionnaires d'enceintes sportives éventuellement ; et
- Les agences intermédiaires, organisatrices, conseil en communication ou média, éventuellement.

Pour le marketing de sa marque mais également la commercialisation de sa solution, la Société s'appuie sur sa force commerciale interne, principalement en France, et sur ses partenaires (apporteurs d'affaires, distributeurs et intégrateurs) à l'étranger.

En France, VOGO favorise une approche directe : la commercialisation et la distribution de la solution VOGO SPORT sont réalisées par les équipes internes de la Société. VOGO loue ainsi directement sa solution pour un événement ou pour la saison à ses clients.

La force commerciale de VOGO a deux objectifs majeurs :

- Commercialiser la solution VOGO SPORT en France auprès des fédérations, clubs, ligues, organisateurs d'événements, gestionnaires d'enceintes et agences et/ou conseils en communication, mais aussi diffuseurs et marques partenaires ; et
- Développer son réseau de partenaires que sont les apporteurs d'affaires, les distributeurs et les intégrateurs.

Le cycle commercial diffère en fonction du type d'événement couvert :

- Pour un événement ponctuel, VOGO travaille en amont avec l'organisateur et est présente localement pour la durée de l'événement ;
- Pour des matchs dans le cadre d'un contrat à la saison, VOGO installe sa solution pour l'ensemble de la saison et accompagne le club dans l'exploitation de VOGO SPORT au fil de la saison ;
- Un nombre croissant d'événements font partie d'une tournée mondiale, où plusieurs compétitions constituent une saison et sont organisés à travers différents. Dans ces cas, VOGO travaille avec l'équipe qui gère l'ensemble des épreuves, mais aussi avec les équipes organisatrices locales.

A l'international, la Société a privilégié une approche indirecte, en signant des contrats avec des apporteurs d'affaires ; des distributeurs, qui s'emploient à la commercialisation, l'installation et la maintenance des VOGO BOX dans les pays qu'ils couvrent ; et des intégrateurs, responsables de l'assemblage, de la commercialisation, de l'installation et de la maintenance des VOGO BOX dans les pays concernés.

A l'image des loyers payés par les clubs, ligues ou organisateurs directement à VOGO, les redevances variabilisées versées par les distributeurs et les intégrateurs à la Société sont calculées en fonction :

- du nombre d'évènements pour un contrat à la saison ou de la durée de l'évènement pour un contrat à l'évènement ; et
- de la capacité du stade (le taux d'utilisation de la solution, c'est-à-dire le nombre de spectateurs ayant consulté l'application VOGO, au cours d'un évènement ou d'une saison n'est pour sa part pas pris en compte).

Cette couverture commerciale indirecte permet à VOGO une prise de marché rapide. VOGO fait déjà acte de nombreux partenaires commerciaux à travers le monde.

Enfin, la solution VOGO SPORT est facile à intégrer dans des applications tierces. En effet, l'application existe en mode SDK (Software Development Kit), permettant d'être intégrée à une autre application (par exemple l'application d'une ligue, d'un club, etc.).

3.1.2 Description des faits marquants de l'exercice

3.1.2.1 *Eléments juridiques*

L'exercice clos le 31 décembre 2018 a été marqué par les évènements suivants :

Par décision du Président en date du 25 janvier 2018, faisant usage des pouvoirs délégués par l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 6 janvier 2016, le capital de la Société a été augmenté d'un montant de 2.100 euros, par émission de 2.100 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, pour le porter de 564.061 euros à 566.161 euros, à la suite de l'exercice de 2.100 bons de souscription d'actions (BSA) émis par la Société le 6 janvier 2016.

Lors de l'Assemblée Générale du 22 juin 2018, les associés ont décidé, en raison des pertes constatées par la Société, de réduire le capital social de la Société d'une somme de 283.081 euros pour le ramener de 566.161 euros à 283.080,50 euros. Cette réduction du capital social a été opérée par une réduction du nominal de l'action qui a ainsi été porté de 1 euro à 0,50 euro par action. En conséquence, le Président de la Société a constaté le même jour que le nominal des actions créées par exercice des bons sera ramené au nominal des actions existantes à l'issue de la réduction de capital, à savoir 0,50 euro.

Lors de l'Assemblée générale du 1^{er} octobre 2018, il a été constaté une augmentation de capital d'un montant de 1.270,50 euros par émission de 2.541 actions nouvelles à la suite de l'exercice de 2.541 BSA émis par l'Assemblée Générale extraordinaire de la Société du 6 janvier 2016. Le capital social a donc été porté de 283.080,50 euros à 284.351 euros.

L'Assemblée générale du 1^{er} octobre 2018 a également décidé de procéder à la division de la valeur nominale des actions de la Société par 4, pour la porter de 0,50 euro à 0,125 euro. Cette réduction de la valeur nominale des actions a été accompagnée d'une multiplication corrélative du nombre d'actions composant le capital social, chaque action existante de 0,50 euro de valeur nominale étant convertie en 4 actions nouvelles de 0,125 euro. Le nombre d'actions est donc passé de 568.702 actions à 2.274.808 actions. En conséquence, chaque bon de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) donne droit à 4 actions de la Société contre 1 action initialement.

Lors de cette même Assemblée, la Société constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée a été transformée en société anonyme à conseil d'administration.

Une émission obligataire d'un montant de 4,4 millions d'euros a été réalisée le 15 octobre 2018 afin d'accélérer le déploiement commercial mondial de la Société². La Société a fait usage de la délégation de compétence conférée au Président par l'Assemblée générale du 22 juin 2018 afin d'émettre des obligations (les "Obligations"). La Société a ainsi émis 4.400.000 obligations convertibles en actions d'une valeur nominale de 1 euro. Le contrat d'émission des Obligations prévoyait, outre un remboursement en numéraire en totalité le 30 juin 2022, un remboursement anticipé à l'occasion de l'introduction en bourse de la Société par lequel les Obligations seraient immédiatement et automatiquement remboursables en principal par anticipation avec une prime de remboursement égale à 15% de la valeur nominale des Obligations, par voie exclusivement de compensation avec le prix des actions de la Société qui seraient souscrites par les porteurs dans le cadre de l'introduction en bourse.

Le 15 novembre 2018, la Société a annoncé son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth® Paris³. Le succès de cette introduction en bourse annoncé le 27 novembre 2018⁴, a permis à la Société de réaliser une levée de fonds d'environ 12,3 millions d'euros, atteignant les 13,5 millions d'euros après exercice partiel de l'option de surallocation⁵.

Au total, le nombre d'actions nouvelles émises dans le cadre de l'offre globale s'est établi à 1.226.430 actions (1.120.383 actions nouvelles, dont 461.273 souscrites par compensation de créances en remboursement anticipé des Obligations dans les conditions susvisées, plus 106.047 actions nouvelles émises dans le cadre de l'exercice partiel de l'option de surallocation), représentant 35,03% du capital social post-opération.

La première cotation des actions sur le marché Euronext Growth® Paris a eu lieu le 30 novembre 2018.

Au 31 décembre 2018, le capital de la Société s'élève à 437.654,75 euros, divisé en 3.501.238 actions.

3.1.2.2 Avancement des activités de la Société

A l'international, l'exercice 2018 a été marqué par la présentation de la solution VOGO aux Jeux Olympiques de Pyeongchang qui se sont déroulés en Corée du Sud du 9 février au 25 février 2018, sur invitation de l'intégrateur de la Société au Japon, Panasonic Information Systems Co., Ltd..

La Société a également renforcé son réseau de distribution en signant des partenariats avec deux nouveaux distributeurs, Lansen Sports and Communications en Chine et Infront Italy s.p.a en Italie. Ces nouveaux partenariats ont notamment permis l'adoption de la solution VOGO par deux clubs prestigieux évoluant dans le Calcio, La Sampdoria de Gênes et le Genoa.

En France le développement de la solution VOGO s'est poursuivie avec la signature de nouveaux partenariats avec des clubs de football évoluant en Ligue 1 parmi lesquels nous pouvons citer le DFCO (Dijon Football Club), le TFC (Toulouse Football club) et le MHSC (Montpellier Hérault Football club).

Enfin, de nouveaux sports ont fait leur entrée dans l'univers de VOGO puisque la solution a été déployée sur deux manches des Extreme Sailing series (courses de catamaran à foil) et le club de Hockey sur glace de Zug en Suisse s'est engagé pour trois saisons.

² Cf. communiqué de presse du 15 octobre 2018 : http://www.vogosport.com/wp-content/uploads/2019/02/VOGO-lève-44-M€-afin-d'accélérer-son-développement-15_10_2018.pdf?x66366

³ Cf. communiqué de presse du 15 novembre 2018 : http://www.vogosport.com/wp-content/uploads/2019/02/La-Sportech-VOGO-lance-son-introduction-en-bourse-sur-EURONEXT-GROWTH-15_11_2018.pdf?x66366

⁴ Cf. communiqué de presse du 27 novembre 2018 : http://www.vogosport.com/wp-content/uploads/2019/02/Large-succès-de-l'introduction-en-bourse-Levée-de-142-M€-27_11_2018.pdf?x66366

⁵ Cf. communiqué de presse du 28 décembre 2018 : http://www.vogosport.com/wp-content/uploads/2019/02/Exercice-partiel-de-l'option-de-surallocation-28_12_2018.pdf?x66366

3.1.2.3 Propriété intellectuelle

Le lecteur est invité à se référer au chapitre 11 du Document de Base de la Société enregistré par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 29 octobre 2018 sous le numéro I.18-069. Des exemplaires de ce document sont disponibles sans frais au siège social de la Société, Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem, 34000 Montpellier, sur son site Internet (www.vogosport.com), ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

3.1.3 Evènements post-clôture

Le 21 janvier 2019, la Société a annoncé avoir signé un accord de partenariat avec la société ABEO afin de valider commercialement au cours du premier semestre 2019 une nouvelle offre à destination des clients d'ABEO. Dans le cadre de ce partenariat, VOGO s'engage à fournir la solution technologique et à former les équipes ABEO qui assureront la relation marketing et commerciale, l'installation et le support technique de premier niveau. A terme, ce partenariat pourrait donner lieu à un accord de distribution mondial sur les marchés d'ABEO.

D'autre part, VOGO a lancé, début 2019, un programme de travail sur la 5G en collaboration avec Orange qui pourrait permettre à VOGO de se libérer du réseau wifi et de devenir précurseur de l'usage de la technologie 5G. La commercialisation est prévue à partir de 2020 dans 4 villes dans un premier temps (dont Paris et Marseille) et s'étalera jusqu'à horizon 2023.

3.1.4 Principaux facteurs de risques

A l'occasion de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris, VOGO avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 14 novembre 2018 sous le numéro 18-514 et notamment au chapitre 4 « facteurs de risques » figurant dans le Document de Base enregistré le 29 octobre 2018 sous le numéro I.18-069 et au chapitre 2 « facteurs de risques liés à l'offre » de la Note d'Opération. Des exemplaires de ces documents sont disponibles sans frais au siège social de la Société, Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem, 34000 Montpellier, sur son site Internet (www.vogosport.com), ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). A notre connaissance, il n'existe pas de nouveaux risques majeurs par rapport à ceux identifiés dans ces documents.

3.1.5 Perspectives d'avenir

La Société envisage de développer deux nouvelles versions de sa solution à court terme :

- **Version 4** (2019) : Plusieurs nouvelles fonctionnalités sont d'ores et déjà prévues, comme le choix de la langue pour le commentaire ; l'accès à certains canaux vidéo au travers de microachats (in-app) ; l'insertion automatique de publicités (image ou vidéo) lors d'un changement de canal ou avant un replay ; et l'accès à des fonctionnalités avancées spécifiques à l'arbitrage vidéo et dédiées à chaque sport (par exemple, le hors-jeu pour le football) ;
- **Version 5** (2020) : Adaptation de la solution aux réseaux 5G.

Enfin, la Société a d'ores et déjà déposé quatre brevets au niveau national pour lesquels une extension au niveau international est en cours.

3 | 2 Présentation des comptes et autres informations financières

3.2.1 Analyse des comptes sociaux

3.2.1.1 Compte de résultat

	31/12/2018	31/12/2017 Corrigé ¹	31/12/2017
<i>Etat exprimé en euros</i>			
Compte de résultat	12 mois	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	746 458	739 073	821 665
Produits d'exploitation	541 760	244 763	244 763
Total des produits d'exploitation	1 288 218	983 836	1 066 428
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		11 594	11 594
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements	5 070	110 514	110 514
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)			
Autres achats et charges externes	987 093	971 730	971 730
Impôts, taxes et versements assimilés	25 426	24 909	24 909
Rémunérations du personnel	723 801	592 741	592 741
Charges sociales	192 144	165 824	165 824
Dotations aux amortissements et dépréciations	335 888	202 433	202 433
Dotations aux provisions			
Autres charges	371 382	5 371	5 371
Total des charges d'exploitation	2 640 805	2 085 117	2 085 117
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 352 587)	(1 101 281)	(1 018 689)
Résultat financier	(713 370)	(33 190)	(33 190)
Résultat exceptionnel	(64 585)	1 115	1 115
Impôts sur les bénéfices	(89 189)	(125 730)	(125 730)
RESULTAT NET	(2 041 354)	(1 007 626)	(925 034)
Résultat de base par action	(0,58)	(1,78)	(1,63)
Résultat d'exploitation	(1 352 587)	(1 101 281)	(1 018 689)
+ Dotations aux amortissements et provisions (sauf dépréciations sur stocks et clients)	335 888	202 433	202 433
+ Crédit Impôt Recherche	89 189	85 730	85 730
+ Impôts et taxes	25 426	24 909	24 909
- Reprises sur provisions de dépréciation sur stocks et clients			
= Ebitda	(902 084)	(788 209)	(705 617)

¹ Suite à une correction d'erreur de 83K€ sur le chiffre d'affaires 2017, comptabilisés sur le premier semestre 2018, le chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 aurait été ainsi de 739K€ et non de 822K€.

3.2.1.1.1 Chiffres d'affaires, produits d'activité et résultat d'exploitation

<i>Etat exprimé en euros</i>	2018	2017 Corrigé¹	2017
Chiffre d'affaires	746 458	633 510	716 102
Produits de cession-bail	359 252	105 563	105 563
Total Produits d'activité	1 105 710	739 073	821 665
Production immobilisée	169 750	240 000	240 000
Autres produits	12 758	4 763	4 763
Total Produits d'exploitation	1 288 218	983 836	1 066 428

¹ Suite à une correction d'erreur de 83K€ sur le chiffre d'affaires 2017, comptabilisés sur le premier semestre 2018, le chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 aurait été ainsi de 739K€ et non de 822K€.

Les produits d'activité⁶ ressortent à 1,106 M€ au 31 décembre 2018, soit une progression de 50% par rapport à l'exercice 2017 corrigé.

Cette progression, parfaitement en ligne avec les objectifs de croissance de la Société, a été portée par la forte accélération du nombre d'événements couverts sur la seconde partie de l'exercice (628 en 2018 vs. 292 en 2017) et la montée en puissance des canaux d'acquisition indirects à l'international, représentant déjà près de 14% des Produits d'activité de la période (contre 4% en 2017).

Les autres produits d'exploitation sont essentiellement liés à la capitalisation des frais de R&D de la solution VOGO SPORT dont le montant (170K€) est en baisse en 2018 (contre 240K€ soit -29%).

⁶ Lors de l'arrêté des comptes clos au 31 décembre 2018, le Conseil d'Administration de la Société a décidé d'adopter une nouvelle méthode d'affectation des produits de cession aux établissements financiers des pièces détachées nécessaires à l'assemblage des VOGOBOX dans le cadre du financement de ces matériels en crédit-bail. Ces produits de cession aux établissements financiers, s'inscrivant dans le champ des activités normales et courantes de la Société, étaient jusqu'ici comptabilisés en Chiffres d'affaires. Les produits de cession atteignaient 359 252 € en 2018 contre 105 563 € sur l'exercice 2017. Cette hausse reflète le déploiement des VOGOBOX à travers le monde afin d'accompagner l'accélération de la croissance de la Société. Sur recommandation des Commissaires aux comptes, ils seront désormais comptabilisés en Autres produits d'exploitation à compter de l'exercice 2018. Cette nouvelle affectation n'a aucun impact sur la croissance globale et les résultats de la Société.

3.2.1.1.2 Charges d'exploitation

		31/12/2018	31/12/2017
		Etat exprimé en euros	
Charges d'exploitation		12 mois	12 mois
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			11 594
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements		5 070	110 514
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)			
Autres achats et charges externes		987 093	971 730
Impôts, taxes et versements assimilés		25 426	24 909
Rémunérations du personnel		723 801	592 741
Charges sociales		192 144	165 824
Dotations aux amortissements et dépréciations		335 888	202 433
Dotations aux provisions			
Autres charges		371 382	5 371
Total des charges d'exploitation		2 640 805	2 085 117

Les autres charges d'exploitation sont impactées par l'augmentation des achats de pièces (+254K€) qui est lié à la nécessité de mettre le parc de VOGOBOX afin d'élargir le catalogue de solutions dont nous disposons et ainsi proposer à l'avenir de nouvelles fonctionnalités à nos clients.

Les charges de personnel (Rémunérations du personnel) augmentent de 131K€ entre 2017 et 2018. L'effectif moyen employé par VOGO en équivalent temps plein était de 10,34 au 31 décembre 2017 contre 11,32 au 31 décembre 2018, cette légère augmentation est relative car l'effectif de la Société au 31 décembre 2018 est de 15 salariés contre 11 salariés au 31 décembre 2017.

Les dotations aux amortissements progressent de 133K€ à la suite de la mise en service de la solution professionnels sur le second semestre 2017.

3.2.1.1.3 Résultat financier et exceptionnel

		31/12/2018	31/12/2017
		Etat exprimé en euros	
Résultat financier et exceptionnel		12 mois	12 mois
Produits financiers		4 779	4 370
Charges financières		718 149	37 560
Résultat financier		(713 370)	(33 190)
Produits exceptionnels		23 848	1 565
Charges exceptionnelles		88 433	450
Résultat exceptionnel		(64 585)	1 115

L'augmentation des charges financières est liée au versement de la prime de remboursement (660K€) et des intérêts (14K€) liés à l'emprunt obligataire émis par la Société dans le cadre de son introduction en bourse, le 30 novembre 2018.

Les produits exceptionnels sont liés au terme d'un contrat assurance prospection BPI export dont la période d'amortissement s'est terminée le 31 mai 2018.

Une charge exceptionnelle de 83K€ est comptabilisée sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 à la suite de la correction d'une erreur concernant le montant du chiffre d'affaires 2017.

3.2.1.1.4 *Impôts sur les sociétés*

La Société dispose au 31 décembre 2018 de déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant 6 743K€. En France, pour les exercices clos à partir du 31 décembre 2012, l'imputation de ces déficits est plafonnée à un million d'euros par an, majoré de 50 % de la fraction des bénéfices excédant ce plafond. Le solde non utilisé du déficit reste reportable sur les exercices suivants, et est imputable dans les mêmes conditions sans limitation dans le temps.

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux actuellement en vigueur en France, soit 28% jusqu'à 500.000€ de bénéfice fiscal, puis 33,33 % au-delà.

La Société a enregistré un CIR de 45K€ ainsi qu'un CII de 44K€ au 31 décembre 2018, contre un CIR et un CIE de respectivement 86K€ et 40K€ au 31 décembre 2017.

3.2.1.1.5 *Résultat de base par action*

	31/12/2018	31/12/2017
<i>Etat exprimé en euros</i>		
Résultat de base par actions	12 mois	12 mois
Résultat de l'exercice	(2 041 354)	(925 034)
Résultat de base par action	(0,58)	(1,63)

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice.

3.2.1.2 *Analyse du bilan*

3.2.1.2.1 *Actif immobilisé*

	31/12/2018	31/12/2017
	Net	Net
<i>Etat exprimé en euros</i>		
Immobilisations incorporelles	468 693	627 936
Immobilisations corporelles	64 423	67 838
Immobilisations financières	303 031	218 664
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	836 147	914 439

Les investissements en immobilisations incorporelles sont principalement liés à la capitalisation des coûts de recherche et développement liés au développement de la solution VOGO SPORT (version spectateurs et professionnels). Le montant brut de charges capitalisées liées à la solution VOGO s'élève à 1.113 K€ au 31 décembre 2018. Ce montant est amorti sur une période de 3 ans. Le montant net au 31 décembre 2018 s'élève à 464 K€.

Les immobilisations corporelles sont constituées des aménagements du siège social et des équipements informatiques nécessaires à l'exploitation.

Les immobilisations financières sont relatives aux dépôts versés (40K€) et aux avances en trésorerie au profit de la filiale canadienne de la Société accordées en vue de développer cette filiale compte tenu de l'existence de perspectives de ventes sur le territoire canadien. La variation à la hausse sur 2018 est consécutive à la mise en place d'un contrat de liquidité doté d'un capital de 100K€.

3.2.1.2.2 Actif circulant

Etat exprimé en euros	31/12/2018	31/12/2017
	Net	Net
Stocks		
Avances et Acomptes versés sur com.	7 818	
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	894 857	361 160
Autres créances	336 389	282 330
Capital souscrit appelé, non versé		
Valeurs mobilières de placement	129 446	126 881
Disponibilités	11 250 571	1 443 479
Charges constatées d'avance	59 957	37 660
TOTAL ACTIF CIRCULANT	12 679 039	2 251 510

Les créances clients au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont essentiellement constituées du solde des factures relatives à la saison sportive 2018-2019. Le montant des factures destinées aux crédit-bailleurs dans le cadre du refinancement des pièces détachées s'élève à 431K€.

Les autres créances sont principalement liées au CIR 2017 et 2018 pour un montant de 189K€ et à la TVA récupérable (145K€).

Les disponibilités de trésorerie se composent de dépôts bancaires à court terme et de comptes à terme dont la maturité est supérieure à 3 mois ou disponibles immédiatement. L'augmentation de la trésorerie est liée à l'introduction en bourse de la Société fin 2018 dont le montant brut s'élève à 13,5M€ correspondant à un montant net de 11,1M€, déduction faite des frais engagés pour le montage de l'opération.

Les charges constatées d'avance sont liées à des contrats annuels.

3.2.1.2.3 Capitaux propres

Etat exprimé en euros		31/12/2018	31/12/2017
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	437 655	566 161
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	12 519 034	3 051 838
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	624	624
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	11 863	11 863
	Report à nouveau		(1 577 230)
	Résultat de l'exercice	(2 041 354)	(925 034)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres	10 927 823	1 128 223	

Le capital social est fixé à la somme de 437.654,75 euros et il est divisé en 3.501.238 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,125 euro.

Les variations nettes des capitaux propres de la Société pour les comptes annuels du 31 décembre 2017 et 31 décembre 2018 résultent principalement de la conjugaison :

- de la prime d'émission de 13,3M€ réalisée au titre de l'introduction en bourse fin 2018 ;
- de la compensation des frais d'introduction en bourse sur la prime d'émission pour 1,733M€ ;
- des augmentations de capital réalisées au cours de l'exercice 2018 à hauteur de 155K€ ; et
- de la perte de 2,041M€ réalisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

3.2.1.2.4 *Autres fonds propres*

		31/12/2018	31/12/2017
<i>Etat exprimé en euros</i>			
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées	589 201	550 000
	Total des autres fonds propres	589 201	550 000

Les autres fonds propres sont constitués exclusivement d'avances conditionnées auprès de Bpifrance et de la Région Occitanie. Ces avances remboursables en cas de succès technique de la solution VOGO SPORT. La Société a mis fin à ce projet de développement le 31 mars 2018 ce qui a donné lieu à un versement complémentaire de 59.200€ sur le mois de mai 2018. La Société a commencé à rembourser cette avance en septembre 2018 (20K€).

3.2.1.2.5 *Provisions*

		31/12/2018	31/12/2017
<i>Etat exprimé en euros</i>			
Provisions pour risques		14 877	0
Provisions pour charges			
Total des provisions		14 877	0

Une provision pour écart de change, relative aux avances de trésorerie en dollars canadiens, en faveur de sa filiale canadienne a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

3.2.1.2.6 Dettes

		31/12/2018	31/12/2017
<i>Etat exprimé en euros</i>			
Dettes	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	438 070	680 227
	Emprunts et dettes financières divers	428 675	460 760
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	9 300	
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	776 199	129 391
	Dettes fiscales et sociales	221 091	204 950
	DETTES DIVERSES		
	Autres dettes	25812	12
	Produits constatés d'avance	99 017	12 387
Total des dettes	1 998 164	1 487 727	

Les dettes financières sont constituées de :

- deux emprunts auprès d'établissements bancaires ;
- d'un emprunt auprès de Bpifrance ; et
- d'une avance BPI export.

Les dettes fournisseurs ne sont pas significatives en termes d'antériorité, la hausse de ces dettes constatée en fin d'exercice est la conséquence des factures relatives à l'introduction en bourse qui ont été émises pour la plupart fin novembre – début décembre 2018.

3.2.2 Activités des sociétés du Groupe

3.2.2.1 Résultats de QUEBEC INC

9328-9601 Québec Inc. est une société créée par la Société en septembre 2015. Le montant de son capital s'élève à 1.000 \$ canadiens et son capital est entièrement détenu par VOGO. Son siège social est situé 630 boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, Montréal (Québec) H3B 1S6. Elle est immatriculée au Registre des entreprises de Montréal sous le matricule 1171247183. La société VOGO Canada n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice 2018. Les comptes 2018 font apparaître une perte de 5 961€ sur l'exercice 2018. Cependant, VOGO entend développer cette filiale compte tenu des perspectives de ventes sur le territoire nord-américain.

3.2.2.2 Résultats de VOGO

	31/12/2018	31/12/2017 Corrigé ¹	31/12/2017
<i>Etat exprimé en euros</i>			
Compte de résultat	12 mois	12 mois	12 mois
Chiffres d'affaires	746 458	633 510	716 102
Produits cession-bail	359 252	105 563	105 563
Produits d'activité	1 105 710	739 073	821 665
Autres produits	182 508	244 763	244 763
Total des produits d'exploitation	1 288 218	983 836	1 066 428
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		11 594	11 594
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements	5 070	110 514	110 514
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)			
Autres achats et charges externes	987 093	971 730	971 730
Impôts, taxes et versements assimilés	25 426	24 909	24 909
Rémunérations du personnel	723 801	592 741	592 741
Charges sociales	192 144	165 824	165 824
Dotations aux amortissements et dépréciations	335 888	202 433	202 433
Dotations aux provisions			
Autres charges	371 382	5 371	5 371
Total des charges d'exploitation	2 640 805	2 085 117	2 085 117
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 352 587)	(1 101 281)	(1 018 689)
Résultat financier	(713 370)	(33 190)	(33 190)
Résultat exceptionnel	(64 585)	1 115	1 115
Impôts sur les bénéfices	(89 189)	(125 730)	(125 730)
RESULTAT NET	(2 041 354)	(1 007 626)	(925 034)
Résultat de base par action	(0,58)	(1,78)	(1,63)

¹ Suite à une correction d'erreur de 83K€ sur le chiffre d'affaires 2017, comptabilisés sur le premier semestre 2018, le chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 aurait été ainsi de 739K€ et non de 822K€.

La croissance de 50% des produits d'activité⁷ entre 2017 (exercice corrigé) et 2018 s'explique par la forte accélération du nombre d'évènements couverts sur la seconde partie de l'exercice et la montée en puissance des canaux de distribution indirects à l'international (se référer au paragraphe 3.2.1.1.1 du présent rapport).

La présentation du compte de résultat au 31 décembre 2017 corrigé prend en compte une correction d'erreur de 83K€ sur le chiffre d'affaires 2017. Le chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 est ainsi de 739K€ et non de 822K€. Cette correction a, par ailleurs, impacté les produits exceptionnels en 2018 pour un montant de 83K€.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a capitalisé 170K€ de frais de recherche et développement, contre 240K€ en 2017.

Au 31 décembre 2018, les frais de recherche & développement sont capitalisés pour un montant brut de 1.113K€.

⁷ Lors de l'arrêté des comptes clos au 31 décembre 2018, le Conseil d'Administration de la Société a décidé d'adopter une nouvelle méthode d'affectation des produits de cession aux établissements financiers des pièces détachées nécessaires à l'assemblage des VOGOBOX dans le cadre du financement de ces matériels en crédit-bail. Ces produits de cession aux établissements financiers, s'inscrivant dans le champ des activités normales et courantes de la Société, étaient jusqu'ici comptabilisés en Chiffres d'affaires. Les produits de cession atteignaient 359 252 € en 2018 contre 105 563 € sur l'exercice 2017. Cette hausse reflète le déploiement des VOGOBOX à travers le monde afin d'accompagner l'accélération de la croissance de la Société. Sur recommandation des Commissaires aux comptes, ils seront désormais comptabilisés en Autres produits d'exploitation à compter de l'exercice 2018. Cette nouvelle affectation n'a aucun impact sur la croissance globale et les résultats de la Société.

3.2.3 Financement de la Société

3.2.3.1 Le capital (tableau de synthèse de l'historique des opérations sur le capital)

Le tableau ci-dessous synthétise les opérations successives d'augmentations de capital de VOGO depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2018 :

Date	Nature des opérations	Capital	Nombre d'actions créées	Nombre cumulé total d'actions	Valeur nominale	Capital après opération
04/06/2013	Création	0 €	60.000	60.000	1€	60.000 €
18/04/2014	Augmentation de capital	60.000 €	4.440	64.440	1€	64.440 €
16/06/2015	Augmentation de capital	64.440 €	11.138	75.578	1€	75.578 €
21/12/2015	Augmentation de capital	75.578 €	453.468	529.046	1€	529.046 €
20/12/2016	Augmentation de capital	529.046 €	35.015	564.061	1€	564.061 €
25/01/2018	Augmentation de capital : exercice BSA	564.061 €	2.100	566.161	1€	566.161 €
22/06/2018	Réduction du capital ⁽¹⁾	566.161 €	0	566.161	0,50€	283.080,50 €
01/10/2018	Augmentation de capital : exercice BSA	283.080,50 €	2.541	568.702	0,50€	284.351 €
01/10/2018	Division de la valeur nominale	284.351 €	1.706.106	2.274.808	0,125€	284.351 €
29/11/2018	Augmentation de capital	284.351 €	1.120.383 ⁽²⁾	3.395.191	0,125€	424.398,875 €
31/12/2018	Augmentation de capital	424.398,875 €	106.047	3.501.238	0,125€	437.654,75 €

⁽¹⁾ Réduction du capital motivée par des pertes, par réduction de la valeur nominale.

⁽²⁾ dont 461.273 souscrites par compensation de créances en remboursement anticipé des obligations émises le 15 octobre 2018.

3.2.3.2 Crédit d'Impôt Recherche

	31/12/2018	31/12/2017
Crédit impôts recherche (CIR)	45 717	85 730
Crédit impôts innovation (CII)	43 472	
Crédit impôt export (CIE)	0	40 000
TOTAL DES CREDITS IMPOTS	89 189	125 730

La Société a bénéficié du CIR et du CIE (Crédit d'Impôt Export) au titre de l'exercice 2017,. Une demande de CIR et CII (Crédit impôt Innovation) sera déposée pour l'exercice 2018.

3.2.3.3 Avances remboursables et subventions

	31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Avances conditionnées	589 201	125 000	464 201	0
TOTAL DES DETTES	589 201	125 000	464 201	0

La Société bénéficie d'une avance de Bpi France cofinancée avec la Région Occitanie dont le montant total s'élève à 589K€.

3.2.3.4 Emprunts

	31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emp. Dettes ets de crédit à plus d'1 an à l'origine (1)	438 070	228 964	209 106	0
Emprunts et dettes financières divers	428 675	128 675	300 000	0
TOTAL DES DETTES	866 744	357 638	509 106	0

Les emprunts sont constitués de :

- deux emprunts auprès d'établissements bancaires ;
- d'un emprunt auprès de Bpifrance ; et
- d'une avance BPI export.

3.2.3.5 Crédit-bail

	31/12/2018	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Crédits-Baux	879 985	331 916	548 069	0
Total crédits baux	879 985	331 916	548 069	0

La Société achète directement le matériel nécessaire au déploiement et à l'entretien de ses VOGOBOX et le refection à des organismes financiers dans le cadre d'un financement par crédit-bail. Les VOGOBOX sont fabriquées à la demande quand les commandes arrivent. Elles sont livrées et installées très rapidement pour permettre la mise en place de la solution de la Société. La Société est liée au 31 décembre 2018 par 7 contrats de crédit-bail en cours et envisage de continuer à faire appel à ce type de financement à l'avenir.

3.2.3.6 Trésorerie

Etat exprimé en euros	31/12/2018	31/12/2017
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	12 mois	12 mois
Résultat de l'exercice	- 2 041 354	- 925 034
+ Amortissements et provisions	1 010 798	202 433
- Reprise d'amortissements et provisions		
- Subventions d'investissements virées au résultat		
+ VNC des imos cédées	671	
- Ventes des immobilisations		
= Capacité d'autofinancement	- 1 029 885	- 722 601
VARIATION BFR	96 798	- 268 598
- Variation des stocks		
- Variation des créances clients	533 697	192 549
+ Variation des dettes fournisseurs	672 892	- 22 910
- Variation des autres créances	182 268	127 536
+ Variation des autres dettes	139 871	74 397
Flux de trésorerie lié à l'exploitation	- 933 087	- 991 199
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT	-	
- Acquisitions d'immobilisations	4 328	28 056
- Immobilisation de frais de R&D	169 750	240 000
+ cession d'immobilisations		
+/- Variation des immobilisations financières	118 417	- 125 000
+/- Variation des dettes et créances relatives aux investissements		
Flux de trésorerie lié à l'investissement	- 292 495	- 143 056
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT		
+ Augmentation capital	154 574	55 885
+ Emissions d'emprunts	59 200	
- Remboursements d'emprunt	262 156	238 016
+/- Variation des comptes courants d'associés		
+/- Subventions d'investissement reçues		
+/- Variation des dettes et créances relatives aux opération de financements	11 083 621	
Flux de trésorerie lié au financement	11 035 239	- 182 131
VARIATION DE TRESORERIE	9 809 657	- 1 316 386
+ Trésorerie d'ouverture	1 570 360	2 886 746
= Trésorerie de clôture	11 380 017	1 570 360

La variation de trésorerie liée aux activités opérationnelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à – 933 K€. Les amortissements et provisions incluent la prime de remboursement de 660K€ liée à l'émission de l'emprunt obligataire (se référer au paragraphe 3.1.2.1 du présent rapport).

Le Besoin en Fonds de Roulement est impacté par les frais d'introduction en bourse non réglés au 31 décembre 2018 dont le total s'élève à 466K€.

Les flux d'investissements sont impactés par la capitalisation des frais de recherche et développement dont le montant s'élève au 31 décembre 2018 à 169K€.

La variation des flux financiers (+11m€) est impactée par la levée de fonds en date du 29 novembre 2018 réalisée dans le cadre de l'admission des titres de la Société sur le marché Euronext Growth® Paris.

3.2.4 Autres informations financières

3.2.4.1 Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter la perte de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, pour un montant de 2.041.354€, en totalité au compte « Report à nouveau », dont le solde débiteur serait ainsi porté, après affectation à la somme de (2 041 354) euros.

3.2.4.2 Dividendes

Conformément aux dispositions des articles 223 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices. La Société ne versera pas de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

3.2.4.3 Charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies et 39-5 quater du code général des impôts, nous vous indiquons que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ne font apparaître aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du code général des impôts.

3.2.4.4 Délais de paiement clients

Au 31 décembre 2018, les créances clients inscrites à l'actif s'élèvent à 895K€ et s'analysent de la façon suivante :

- 727K€ de factures émises à encaisser.

Article D. 441 I.-2°: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total 1 jour et +
(A) Tranches de retard de paiement						
Nbre de Factures concernées	11	1	1		8	10
Montant total des factures concernées HT	654 763	1 033	12 570		58 262	71 865
% du montant total du CA de l'exercice	87,72%	0,14%	1,68%		7,81%	9,63%
(B) Tranches exclues du (A) relatives à des créances litigieuses						
Nbre de Factures						

Le montant des factures à émettre au 31 décembre 2018 s'élève à 168K€ TTC

3.2.4.5 Délais de paiement fournisseurs

Au 31 décembre 2018, les dettes fournisseurs inscrites au passif s'élèvent à 776K€ et s'analysent de la façon suivante :

- 568K€ de factures émises à régler

Article D. 441 I.-1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total 1 jour et +
(A) Tranches de retard de paiement						
Nbre de Factures concernées	75	25				25
Montant total des factures concernées HT	497 260	71 080				71 080
% du montant total des achats	36,80%	5,26%				5,26%
(B) Tranches exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses						
Nbre de Factures						

Le montant des factures à recevoir au 31 décembre 2018 s'élève à 208K€ TTC.

3.2.4.6 Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est présenté ci-dessous :

	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
<i>Etat exprimé en euros</i>					
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en €)	64 440	529 046	564 061	566 161	437 655
Nombre d'actions ordinaires	64 440	529 046	564 061	566 161	3 501 238
Nombres d'actions à dividendes prioritaires					
Opérations & résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	147 799	163 409	380 715	821 665	746 458
Résultat avant impôts, participations des salariés, dotations et reprises sur amortissements et provisions	(74 532)	(459 794)	(918 194)	(848 331)	(1 119 075)
Impôts sur les bénéfices			(96 661)	(125 730)	(89 189)
Participation des salariés					
Résultat de l'exercice	(91 834)	(483 518)	(1 001 878)	(925 034)	(2 041 354)
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat avant impôts, participation, dotation aux amortissements et provisions	(1)	(1)	(2)	(1)	(0)
Résultat de l'exercice	(1)	(1)	(2)	(2)	(1)
Dividendes distribués par action					
Personnel					
Effectif moyen	4	5	9	10	11
Masse salariale de l'exercice	246 687	316 028	517 546	592 741	723 801

3.2.4.7 Prêt inter-entreprises

Aucun prêt inter-entreprises visé à l'article L.511-6 du code monétaire et financier n'a été consenti par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

3 | 3 Gouvernement d'entreprise

3.3.1 Les organes de direction et d'administration

3.3.1.1 Le Conseil d'administration

Le 1er octobre 2018, la Société a tenu une assemblée générale ordinaire et extraordinaire afin de procéder à la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration.

A la date du présent document, la composition du Conseil d'administration de la Société est la suivante :

Président du Conseil d'administration :	Christophe CARNIEL
Administrateurs :	Pierre KEIFLIN
	Daniel DEDISSE
	Véronique PUYAU
	Claudia ZIMMER (Administrateur indépendant)
	Stéphanie GOTTLIB (Administrateur indépendant)
Censeurs :	La société SORIDEC, représentée par Geneviève BLANC

3.3.1.2 Les Comités

A la date du présent document, aucun comité n'a été institué par le Conseil d'administration. Toutefois, les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient la possibilité pour le Conseil d'administration d'instituer des comités ad hoc.

3.3.1.3 La Direction

A la date du présent rapport, la composition de la Direction est la suivante :

Directeur Général	Christophe CARNIEL
Directeur Général Délégué	Pierre KEIFLIN
Directeur Général Délégué	Daniel DEDISSE
Directeur Administratif & Financier	Véronique PUYAU (prestataire externe)
Vice-Présidente Business Development & Sales Europe	Barbara DESMAREST

3.3.1.4 Mandat des Commissaires aux comptes

La société Ernst and Young Audit, a été nommée commissaire aux comptes titulaire par décision unanime des associés en date du 9 mars 2015 pour une durée de six exercices qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La société Cap Sud Expertise et Audit, SARL, a été nommée commissaire aux comptes suppléant par décision unanime des associés en date du 9 mars 2015 pour une durée de six exercices qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

3.3.1.5 Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

Dans le cadre des Règles Euronext Growth en vigueur, il est précisé que VOGO, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Par ailleurs, VOGO, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste de sanctions de l'Union Européenne ou la liste établie par l'OFAC.

3 | 4 Informations relatives aux titres de la Société

3.4.1 Actionariat

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et, compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après, à notre connaissance, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2018 :

Actionnaires	Capital existant				Capital intégralement dilué		
	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'instruments dilutifs	Nombre d'actions post-exercice des instruments dilutifs	% du capital intégralement dilué
SAS TWO C ⁽¹⁾	639.697	18,27 %	1.192.220	22,33 %	0	639.697	18,16 %
SAS ESPE ⁽²⁾	639.173	18,26 %	1.191.697	22,32 %	0	639.173	18,14 %
Daniel DEDISSE	314.124	8,97 %	627.724	11,76 %	0	314.124	8,91 %
Véronique PUYAU	84.756	2,42 %	169.512	3,18 %	0	84.756	2,41 %
Sous-total fondateurs	1.677.750	47,92 %	3.181.153	59,59 %	0	1.677.750	47,62 %
SORIDEC ⁽³⁾	30.072	0,86 %	60.144	1,13 %	0	30.072	0,85 %
Jeremie LR ⁽⁴⁾	60.144	1,72 %	120.288	2,25 %	0	60.144	1,71 %
Sous total investisseurs institutionnels	90.216	2,58 %	180.432	3,38 %	0	90.216	2,56 %
Investisseurs privés ⁽⁵⁾	543.750	15,53 %	786.986	14,74 %	22.092	565.842	16,06 %
Flottant	1.189.522	33,97 %	1.189.522	22,29 %	0	1.189.522	33,76 %
TOTAL	3.501.238	100 %	5.338.093	100 %	22.092	3.523.330	100 %

(1) société dont le capital est détenu à 73,96% par Monsieur Christophe CARNIEL, Président Directeur Général de la Société.

(2) société dont le capital est détenu à 95% par Monsieur Pierre KEIFLIN, Directeur Général Délégué de la Société.

(3) SORIDEC (ou Société Régionale et Interdépartementale de Développement Economique) est une société anonyme enregistrée au RCS de Montpellier sous le numéro 329 150 551. Il s'agit d'un fonds d'investissement qui investit en fonds

propres dans les PME relevant de tout type de secteur d'activité, situées en Occitanie, à tous les stades de leur évolution (création, développement et transmission).

(4) JEREMIE LR est une société par actions simplifiée, enregistrée au RCS de Montpellier sous le numéro 529 237 489. Il s'agit d'un fonds européen d'investissement qui s'adresse principalement aux PME à fort potentiel de développement et aux start-ups innovantes dans la région Occitanie.

(5) Les Investisseurs privés regroupent environ $\frac{3}{4}$ de personnes physiques et $\frac{1}{4}$ de sociétés, aucun détenant plus de 5% des actions ou des droits de vote.

3.4.2 Franchissement de seuil

Néant.

3.4.3 Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la Société.

Au 31 décembre 2018, les salariés détiennent 10 % du capital de la Société.

3.4.4 Opération sur les titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité

Le 28 décembre 2018, un contrat de liquidité a été conclu entre la Société et la société CM-CIC Market Solutions. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 100.000 € en espèces a été affectée au compte de liquidité.

Au 31 décembre 2018, la situation du contrat de liquidité avec CM-CIC Market Solutions était la suivante :

- Nombre d'actions : 975 actions VOGO ;
- Solde en espèces du compte de liquidité : 89.307,40 Euros ;
- Valeur brute : 10.692,87 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article L225-211 du code de commerce, le tableau ci-après fournit les informations requises sur les opérations réalisées dans ce cadre au cours de l'exercice 2018 :

Contrat entre CM-CIC Market Solutions et VOGO

	Quantité	Cours
Actions en compte au 28/12/18	0	0
Actions achetées (cours moyen)	977	10,97
Actions vendues (cours moyen)	2	10,875
Actions en compte au 31/12/18	975	10,91

3.4.5 Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

Néant.

3.4.6 Prises de participation et prises de contrôle

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société n'a réalisé aucune prise de participation ou prise de contrôle.

3.4.7 Evolution du cours de bourse

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris depuis le 30 novembre 2018.

Nombre d'actions cotées au 31/12/2018	3.501.238
Cours le plus haut du 30 novembre au 31 décembre 2018	11,30 €
Cours le plus bas du 30 novembre au 31 décembre 2018	10,50 €
Volume moyen quotidien du 30 novembre au 31 décembre 2018	[3 804 Titres]
Code ISIN	FR0011532225



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- 4.1. Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice
- 4.2. Conventions réglementées
- 4.3. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires
- 4.4. Modalité d'exercice de la direction générale

4 | 1 Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice

Au 31 décembre 2018, le Conseil d'Administration de la Société est composé de six administrateurs, dont deux indépendants.

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice clos au 31 décembre 2018 est la suivante :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés
Monsieur Christophe CARNIEL	<u>Date de nomination :</u> 1 ^{er} octobre 2018 <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2021 sur comptes 2020	Président Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> 9328-9601 Québec Inc. : Président et Administrateur SAS Two-C : Président SAS Kaliop : Président du conseil de surveillance SAS Callimédia : Président du conseil de surveillance SAS Genepep Invest : Administrateur SCI Ingril : Gérant SCI Cinvia : Gérant
Monsieur Pierre KEIFLIN	<u>Date de nomination :</u> 1 ^{er} octobre 2018 <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2021 sur comptes 2020	Administrateur et Directeur Général Délégué	<ul style="list-style-type: none"> 9328-9601 Québec Inc. : Trésorier et Administrateur SAS Espé : Président SAS Easy Invest : Président SCI RSP0912 : Co-Gérant
Monsieur Daniel DEDISSE	<u>Date de nomination :</u> 1 ^{er} octobre 2018 <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2021 sur comptes 2020	Administrateur et Directeur Général Délégué	N/A
Madame Véronique PUYAU	<u>Date de nomination :</u> 1 ^{er} octobre 2018 <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2021 sur comptes 2020	Administratrice	<ul style="list-style-type: none"> SAS e-CFO : Présidente

<p>Madame Claudia ZIMMER</p>	<p><u>Date de nomination</u> : 1^{er} octobre 2018</p> <p><u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2021 sur comptes 2020</p>	<p>Administratrice indépendante</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Spicy Distribution : Gérante • Boostheat : Administratrice • SARL KOZIWE : Co-gérante • Kozinet : Co-gérante
<p>Madame Stéphanie GOTTLIB</p>	<p><u>Date de nomination</u> : 1^{er} octobre 2018</p> <p><u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2021 sur comptes 2020</p>	<p>Administratrice indépendante</p>	<ul style="list-style-type: none"> • FrenchSouth.digital : Administratrice indépendante • SouthPigalle : Administratrice indépendante

4 | 2 Conventions réglementées

La société TWO-C dont le capital est détenu à 73,96% par Monsieur Christophe CARNIEL, Président Directeur Général de la Société, a conclu des conventions de prestations de services successives avec la Société. La dernière de ces conventions a été résiliée le 30 septembre 2018.

Aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice 2018.

4 | 3 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires

Dans le cadre de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth® Paris, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 1^{er} octobre 2018 a décidé les délégations ou autorisations suivantes données au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social :

Objet de la résolution	Résolution N°	Durée de validité à compter du 1 ^{er} octobre 2018	Montant nominal maximum (en €)	Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs au cours de l'exercice 2018
Autorisation donnée au Conseil d'administration, à l'effet de décider, sous condition suspensive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris (l'«Admission»), l'achat par la Société de ses propres actions.	14	18 mois	10% du capital social	Néant
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue de procéder à des réductions de capital par annulation d'actions, sous condition suspensive de l'Admission.	29	18 mois	10% du capital social par période de 24 mois	Néant
<p>Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires par offre au public de titres financiers, dans le cadre de l'Admission.</p> <p>(Le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles sera fixé par le Conseil d'administration à l'issue de la période de placement et résultera de la confrontation du nombre d'actions offertes à la souscription et des demandes de souscription émanant des investisseurs dans le cadre du placement global, selon la technique dite de « construction d'un livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels de la place)</p>	18	Durée allant jusqu'à la date de règlement - livraison des actions à émettre lors de l'introduction des actions de la Société sur le marché Euronext Growth® Paris ; cette date ne pouvant en tout état de cause pas être postérieure à vingt-six (26) mois à compter du 1 ^{er} octobre 2018	300.000€	<p><i>Réunion du Conseil d'administration du 27 novembre 2018 :</i></p> <p>Le Conseil d'administration a décidé de procéder à une augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription et par offre au public de titres financiers, d'un montant nominal total de 140.047,875 euros, par émission de 1.120.383 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,125 euro.</p> <p><i>Décision du Président Directeur Général du 29 novembre 2018 :</i></p> <p>Le Président Directeur Général a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 140.047,875 Euros par émission de 1.120.383 actions nouvelles de la</p>

Objet de la résolution	Résolution N°	Durée de validité à compter du 1 ^{er} octobre 2018	Montant nominal maximum (en €)	Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs au cours de l'exercice 2018
				Société
<p>Autorisation à conférer au Conseil d'administration d'augmenter le nombre d'actions ordinaires émises dans le cadre de l'Admission, conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce.</p>	19	<p>26 mois (étant précisé que la présente autorisation devra être mise en œuvre dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription de chaque augmentation de capital décidée dans le cadre de la délégation qui précède).</p>	15% du montant de l'émission initiale	<p><i>Réunion du Conseil d'administration du 27 novembre 2018 :</i></p> <p>Le Conseil d'administration a consentie une option de surallocation à CM-CIC Market Solutions dans le cadre de l'Admission</p> <p><i>Réunion du Conseil d'administration du 27 décembre 2018 :</i></p> <p>Le Conseil d'administration a décidé de faire un usage partiel de l'option de surallocation et de procéder en conséquence à une augmentation de capital d'un montant nominal total de 13.255,875 euros, par émission de 106.047 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,125 euro</p>

Objet de la résolution	Résolution N°	Durée de validité à compter du 1 ^{er} octobre 2018	Montant nominal maximum (en €)	Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs au cours de l'exercice 2018
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider, sous condition suspensive de l'Admission, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créances.	20	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 400.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 30.000.000 €**	Néant
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider, sous condition suspensive de l'Admission, l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans bénéficiaire désigné et offre au public de titres financiers, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce.	21	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 250.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 30.000.000 €**	Néant
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider, sous condition suspensive de l'Admission, l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeur mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires (Sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger investissant dans un secteur similaire ou	22	18 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 250.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 30.000.000 €**	Néant

Objet de la résolution	Résolution N°	Durée de validité à compter du 1 ^{er} octobre 2018	Montant nominal maximum (en €)	Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs au cours de l'exercice 2018
compémentaire à celui de la Société / sociétés industrielles ayant une activité similaire ou complémentaire à celle de la Société)				
<p>Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider, sous condition suspensive de l'Admission, l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeur mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans bénéficiaire désigné, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, par placement privé et dans la limite de 20% du capital social par an.</p> <p>(Le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé par le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-136 2° et R.225-114 du Code de commerce et devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 20%, après correction de cette moyenne en cas de différence sur les dates de jouissance)</p>	23	26 mois	<p>Le montant nominal des augmentations de capital sera limité à (i) 20% du capital (tel qu'existant à la date de l'opération) par an et (ii) 250.000 €*.</p> <p>Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 30.000.000 €**</p>	Néant
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter, sous condition suspensive de l'Admission, dans la limite de 15% le nombre de titres émis en application des quatre résolutions précédentes.	24	26 mois (étant précisé que la présente autorisation devra être mise en œuvre dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription de chaque	15% du nombre de titres de l'émission initiale * et **	Néant

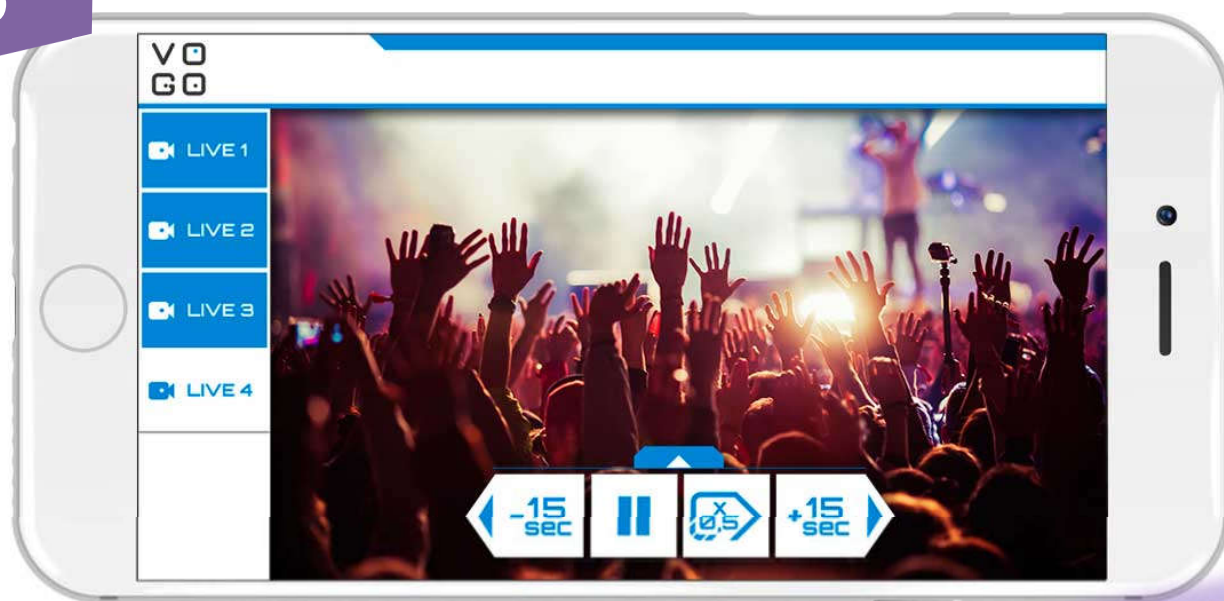
Objet de la résolution	Résolution N°	Durée de validité à compter du 1 ^{er} octobre 2018	Montant nominal maximum (en €)	Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs au cours de l'exercice 2018
		augmentation de capital décidée dans le cadre de la Résolution qui précède).		
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions	26	26 mois	5.687 €	Néant
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider une augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, sous condition suspensive de l'Admission.	28	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 250.000 €*.	Néant

* le montant nominal du plafond des augmentations de capital autorisé s'imputera sur le montant du plafond global de 500.000 € de nominal (27^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 1^{er} octobre 2018)

** le montant nominal du plafond des obligations et autres titres de créances autorisé s'imputera sur le montant du plafond global de 30.000.000 € de nominal (27^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 1^{er} octobre 2018)

4 | 4 Modalité d'exercice de la direction générale

Parmi les modalités d'exercice de la direction générale visées à l'article L.225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2018, d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général entre les mains de Monsieur Christophe CARNIEL.



COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

5.1. Bilan

5.2. Compte de résultat

5.3. Tableau de variation des capitaux propres

5.4. Tableau de flux de trésorerie nette

5.5. Notes annexes aux états financiers sociaux

5 | 1 Bilan

		31/12/2018			31/12/2017	Variations	
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net	31/12/18-31/12/17	%
<i>Etat exprimé en euros</i>							
Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de R&D	988 235	648 451	339 784	611 582	-271 798	-44%
	Concessions brevets droits similaires	24 012	19 763	4 249	6 604	-2 356	-36%
	Autres immobilisations incorporelles	1 947	1 947	0		0	0%
	Immobilisations en cours incorporelles	124 661		124 661	9 750	114 911	1179%
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, mat. et outillage ind.	43 478	13 987	29 492	34 069	-4 578	-13%
	Autres immobilisations corporelles	107 262	72 330	34 931	33 769	1 162	3%
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
	Participations évaluées selon mise en équ.						
	Autres participations	702		702	702	0	0%
Créances rattachées à des participations	163 161		163 161	178 038	-14 877	-8%	
Autres titres immobilisés					0	-100%	
Prêts							
Autres immobilisations financières	139 200	32	139 168	39 924	99 244	249%	
	TOTAL (II)	1 592 660	756 511	836 149	914 439	-78 290	-9%
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et Acomptes versés sur com.	7 818		7 818		7 818	100%
	CREANCES						
	Créances clients et comptes rattachés	894 857		894 857	361 160	533 697	148%
	Autres créances	336 389		336 389	282 330	54 059	19%
Capital souscrit appelé, non versé							
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				126 881	-126 881	-100%	
DISPONIBILITES	11 380 017		11 380 017	1 443 479	9 936 538	688%	
Charges constatées d'avance	59 957		59 957	37 660	22 297	59%	
	TOTAL (III)	12 679 039		12 679 039	2 251 510	10 427 529	463%
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)	14 877		14 877		14 877	100%
	TOTAL ACTIF (I à VI)	14 286 576	756 511	13 530 064	3 165 949	10 364 115	327%

		31/12/2018	31/12/2017	Variations 31/12/18- 31/12/17	
					%
<i>Etat exprimé en euros</i>					
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	437 655	566 161	-128 506	-23%
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	12 519 034	3 051 838	9 467 196	310%
	Ecarts de réévaluation				
	RESERVES				
	Réserve légale	624	624	0	0%
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	11 863	11 863	0	0%
	Report à nouveau		(1 577 230)	1 577 230	-100%
	Résultat de l'exercice	(2 041 354)	(925 034)	-1 116 320	121%
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
	Total des capitaux propres	10 927 823	1 128 223	9 799 600	869%
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées	589 201	550 000	39 201	7%
	Total des autres fonds propres	589 201	550 000	39 201	7%
Provisions	Provisions pour risques	14 877		14 877	100%
	Provisions pour charges				
	Total des provisions	14 877		14 877	100%
Dettes	DETTES FINANCIERES				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	438 070	680 227	-242 157	-36%
	Emprunts et dettes financières divers	428 675	460 760	-32 085	-7%
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	9 300		9 300	100%
	DETTES D'EXPLOITATION				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	776 199	129 391	646 808	500%
	Dettes fiscales et sociales	221 091	204 950	16 141	8%
	DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	25 812	12	25 800	215000%	
Produits constatés d'avance	99 017	12 387	86 630	699%	
	Total des dettes	1 998 164	1 487 727	510 437	34%
	Ecarts de conversion passif				
	TOTAL PASSIF	13 530 064	3 165 949	10 364 115	327%

5 | 2 Compte de résultat

		31/12/2018	31/12/2017	Variations 31/12/2018 - 31/12/2017	
					%
<i>Etat exprimé en euros</i>					
RESULTAT COMPTABLE	Export	12 mois	12 mois		
Ventes de marchandises		2 473	15 410	-12 937	-84%
Production vendue (Biens)					
Production vendue (Services et Travaux)		743 985	806 255	-62 270	-8%
Montant net du Chiffres d'affaires		746 458	821 665	-75 207	-9%
Production stockée					
Production immobilisée		169 750	240 000	-70 250	-29%
Subventions d'exploitation reçues					
Autres produits		372 010	4 763	367 247	7710%
Total des produits d'exploitation		1 288 218	1 066 428	221 790	21%
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			11 594	-11 594	-100%
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements		5 070	110 514	-105 444	-95%
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)					
Autres achats et charges externes		987 093	971 730	15 363	2%
Impôts, taxes et versements assimilés		25 426	24 909	517	2%
Rémunérations du personnel		723 801	592 741	131 060	22%
Charges sociales		192 144	165 824	26 320	16%
Dotations aux amortissements et dépréciations		335 888	202 433	133 455	66%
Dotations aux provisions					
Autres charges		371 382	5 371	366 011	6815%
Total des charges d'exploitation		2 640 805	2 085 117	555 688	27%
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 352 587)	(1 018 690)	-333 897	33%
Produits financiers		4 779	4 370	409	9%
Charges financières		718 149	37 560	680 589	1812%
Résultat financier		(713 370)	(33 190)	-680 180	2049%
Produits exceptionnels		23 848	1 565	22 283	1424%
Charges exceptionnelles		88 433	450	87 983	19552%
Résultat exceptionnel		(64 585)	1 115	-65 700	-5892%
Impôts sur les bénéfices		(89 189)	(125 730)	36 541	-29%
BENEFICE ou PERTE		(2 041 354)	(925 034)	-1 116 320	121%
Résultat de base par action		(0,58)	(1,63)		

5 | 3 Tableau de variation des capitaux propres

<i>Etat exprimé en euros</i>	Capitaux propres clôture 01/01/2018	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 30/06/18
Capital social	566 161	(283 081)		154 574	437 655
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	3 051 838	(2 219 183)		11 686 380	12 519 034
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	624				624
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	11 863				11 863
Report à nouveau	(1 577 230)	1 577 230			0
Résultat de l'exercice	(925 034)	925 034		(2 041 354)	(2 041 354)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 128 223	0	0	9 799 600	10 927 823
Date de l'assemblée générale					22/06/2018
Dividendes attribués					0
¹ dont dividendes provenant du résultat n-1					0
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1					1 128 223
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif					1 128 223
² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice					0
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure					9 799 600

5 | 4 Tableau de flux de trésorerie nette

Etat exprimé en euros	31/12/2018	31/12/2017
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	12 mois	12 mois
Résultat de l'exercice	- 2 041 354	- 925 034
+ Amortissements et provisions	1 010 798	202 433
- Reprise d'amortissements et provisions		
- Subventions d'investissements virées au résultat		
+ VNC des imos cédées	671	
- Ventes des immobilisations		
= Capacité d'autofinancement	- 1 029 885	- 722 601
VARIATION BFR	96 798	- 268 598
- Variation des stocks		
- Variation des créances clients	533 697	192 549
+ Variation des dettes fournisseurs	672 892	- 22 910
- Variation des autres créances	182 268	127 536
+ Variation des autres dettes	139 871	74 397
Flux de trésorerie lié à l'exploitation	- 933 087	- 991 199
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT	-	
- Acquisitions d'immobilisations	4 328	28 056
- Immobilisation de frais de R&D	169 750	240 000
+ cession d'immobilisations		
+/- Variation des immobilisations financières	118 417	- 125 000
+/- Variation des dettes et créances relatives aux investissements		
Flux de trésorerie lié à l'investissement	- 292 495	- 143 056
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT		
+ Augmentation capital	154 574	55 885
+ Emissions d'emprunts	59 200	
- Remboursements d'emprunt	262 156	238 016
+/- Variation des comptes courants d'associés		
+/- Subventions d'investissement reçues		
+/- Variation des dettes et créances relatives aux opération de financements	11 083 621	
Flux de trésorerie lié au financement	11 035 239	- 182 131
VARIATION DE TRESORERIE	9 809 657	- 1 316 386
+ Trésorerie d'ouverture	1 570 360	2 886 746
= Trésorerie de clôture	11 380 017	1 570 360

5 | 5 Notes annexes aux états financiers sociaux

Présentation de la Société

La société conçoit, développe et commercialise une application destinée aux supporters de sport ainsi qu'aux professionnels exerçant dans le milieu du sport. L'application permet à l'utilisateur de récupérer sur smartphone ou une tablette les images d'un événement filmé en live en sélectionnant à sa guise les angles de caméra dont il dispose. L'application dispose de plusieurs fonctionnalités permettant notamment de revoir une action, de faire une pause sur une séquence, d'activer le ralenti ou encore de zoomer sur l'action.

Commentaires sur l'activité de la période

Les produits d'activité¹ ressortent à 1,106 M€ en 2018, en progression de 50% par rapport à l'année 2017 (exercice corrigé).

Cette progression, parfaitement en ligne avec les objectifs de croissance du Groupe, a été portée par la forte accélération du nombre d'événements couverts sur la seconde partie de l'exercice (628 en 2018 vs. 292 en 2017) et la montée en puissance des canaux d'acquisition indirects à l'international, représentant déjà près de 14% des Produits d'activité de la période (contre 4% en 2017).

Les autres produits d'exploitation sont essentiellement liés à la capitalisation des frais de R&D de la solution VOGO SPORT dont le montant (170K€) est en baisse en 2018 (contre 240K€ soit -29%).

Les autres charges d'exploitation sont impactées par l'augmentation des achats de pièces (+254K€) qui est lié à la nécessité de mettre le parc de Vogobox afin d'élargir le catalogue de solutions dont nous disposons et ainsi proposer à l'avenir de nouvelles fonctionnalités à nos clients.

Les charges de personnel (Rémunération du personnel) augmentent de 131K€ entre 2017 et 2018. L'effectif moyen employé par VOGO en équivalent temps plein est de 10.34 au 31 décembre 2017 contre 11.32 au 31 décembre 2018, cette légère augmentation est toute relative car l'effectif de la société au 31 décembre 2018 est de 15 salariés contre 11 salariés un an auparavant.

Les dotations aux amortissements progressent de 133K€ suite à la mise en service de la solution professionnelle sur le second semestre 2017.

L'augmentation de la charge financière est liée à la prime de remboursement (660K€) et aux intérêts (14K€) liés à l'emprunt obligataire émis par la société en octobre 2018 dans le cadre de son introduction en bourse réalisée le 30/11/2018.

Les produits exceptionnels de 24K€ sont la conséquence de la clôture d'un contrat assurance prospection BPI export dont la période d'amortissement s'est terminée le 31/05/2018.

Une charge exceptionnelle de 83K€ est comptabilisée sur 2018 suite à une correction d'erreur sur le chiffre d'affaires 2017².

¹Lors de l'arrêté des comptes clos au 31 décembre 2018, le Conseil d'Administration de VOGO a décidé d'adopter une nouvelle méthode d'affectation des produits de cession aux établissements financiers des pièces détachées nécessaires à l'assemblage des VOGOBOX dans le cadre du financement de ces matériels en crédit-bail. Ces produits de cession aux établissements financiers, s'inscrivant dans le champ des activités normales et courantes de la société, étaient jusqu'ici comptabilisés en Chiffres d'affaires. Sur recommandation des Commissaires aux comptes, ils seront désormais comptabilisés en Autres produits d'exploitation à compter de l'exercice 2018. Cette nouvelle affectation n'a aucun impact sur les résultats VOGO.

²Cf. § correction d'erreur.

Les faits marquants de la période

Opération sur le capital

Au cours de l'exercice 2018, VOGO a réalisé son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth. Cette opération ayant pour objectif d'accélérer le développement de la société s'est déroulé en deux temps.

L'assemblée générale du 22 juin 2018 a voté le principe d'un financement par emprunt obligataire et a précisé les conditions de remboursement anticipé notamment dans le cadre d'une potentielle introduction en bourse. L'emprunt obligataire a été finalisé début octobre 2018, il a permis de lever 4.4M€ dont les obligations et la prime de remboursement associée de 15% (660K€) ont été incorporés au capital par voie de compensation lors de l'introduction en bourse le 30/11/2018.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er octobre 2018 a approuvé le principe d'une introduction en bourse de la société et donné autorisation au conseil d'administration de définir les modalités de l'opération, les titres de la société ont été admis sur Euronext Growth le 30 novembre 2018. L'introduction en bourse a permis à la société après exercice des clauses d'extension et de surallocation de réaliser une augmentation de capital brut de 13.5M€ (prime d'émission incluse), soit un montant net de 11.8 M€ après prise en compte des frais externes engagés pour la réalisation de cette opération. Lors de cette même Assemblée, la Société constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée a été transformée en société anonyme à conseil d'administration.

Au-delà des aspects financiers, l'introduction en bourse a permis de nouer des liens avec des acteurs emblématiques du sport et de l'événementiel parmi lesquels nous pouvons citer Tony Parker, GL Events et Olivier Esteves (PDG du groupe ABEO).

Avancements des projets de recherche

L'avancement des projets de recherche est conforme aux objectifs fixés par la société, que ce soit sur l'adaptation des solutions existantes aux besoins des clients ou sur la poursuite du programme de diversification des solutions à proposer de manière à élargir notre catalogue.

Ainsi, un programme de travail a été initié sur les problématiques liées à l'arbitrage vidéo.

Des fonctionnalités additionnelles, sur la base de l'application « Professionnels » actuelle, sont en phase finale de conception. Ces fonctionnalités font appel à des algorithmes de détection automatique des actions tout en ayant recours à l'intelligence artificielle. Les premiers tests seront réalisés en début du second trimestre 2019.

D'autre part, VOGO a lancé un programme de travail sur la 5G en collaboration avec Orange. L'enjeu est donc significatif pour VOGO car, à l'heure actuelle, la technologie 4G ne fonctionne pas dans les stades (VOGO est utilisable via le wifi) mais le partenariat entre VOGO et Orange sur les sujets liés à la 5G pourrait permettre à VOGO de se libérer du réseau wifi et de devenir précurseur de l'usage de la technologie 5G. La commercialisation est prévue à partir de 2020 dans 4 villes dans un premier temps (dont Paris et Marseille) et s'étalera jusqu'à horizon 2023.

La puissance et la rapidité de la 5G permettront à VOGO de développer de nouveaux usages que le wifi actuel ne permet pas, tels que l'utilisation de VOGO pour l'arbitrage vidéo décentralisé ou l'assistance médicale mobile (le sujet sur les protocoles commotions et la nature des plaquages est d'ailleurs au cœur des réflexions du forum World Rugby à venir).

Le déploiement de la 5G permettra également à VOGO de progressivement sortir des stades pour proposer son offre aux côtés des diffuseurs en accord avec les détenteurs de droits, une option qui valide la dimension média

du dispositif VOGO. Cette offre pourrait aussi permettre d'offrir à des sports plus confidentiels pas ou peu couverts par la télévision tels que l'escalade par exemple, une audience significative.

Développement commercial

L'exercice 2018 a été marquée par la présentation de notre solution au JO de Pyeongchang qui se sont déroulés en Corée du Sud du 9 Février au 25 Février 2018. Cette présentation a été possible grâce à l'invitation de notre intégrateur Panasonic Information Systems Co., Ltd. Au Japon.

La société a également renforcé son réseau de distribution en signant deux nouveaux distributeurs, Lansen Sports and Communications en Chine et Infront Italy s.p.a en Italie. Ces nouveaux partenariats ont notamment donné lieu à la signature de deux clubs prestigieux évoluant dans le Calcio, La Sampdoria de Gênes et le Genoa.

En France le développement de VOGO se poursuit avec la signature de club de foot évoluant en Ligue 1 parmi lesquels nous pouvons citer le DFCO (Dijon Football Club), le TFC (Toulouse Football club) et le MHSC (Montpellier Hérault Football club).

Enfin, de nouveaux sports font leur entrée dans l'univers de VOGO puisque la solution a été déployée sur deux manches des Extreme Sailing series (courses de catamaran à foil) et le club de Hockey sur glace de Zug en Suisse s'est engagé pour trois saisons.

Evénements postérieurs à la clôture

ABEO et VOGO conjuguent leurs expertises pour valider commercialement au cours du premier semestre 2019 une nouvelle offre à destination des clients d'ABEO (salles de sport, centres de loisirs, gymnases, salles d'escalades, écoles...). À terme, ce partenariat pourrait ouvrir la voie à un accord de distribution mondial. En combinant leurs savoir-faire, ABEO et VOGO s'engagent dans le développement d'une offre commerciale personnalisée spécifiquement dédiée aux clients d'ABEO. Celle-ci repose sur une déclinaison de la solution VOGO SPORT associée à une offre d'équipements (caméras, bornes wifi, etc.) permettant de déployer une solution clés en main de diffusion live de contenus audiovisuels. Cette solution technologique vise à enrichir l'offre produits et prestations proposés par ABEO auprès d'une clientèle professionnelle diversifiée. Dans le cadre de ce partenariat, VOGO s'engage à fournir la solution technologique et à former les équipes ABEO qui assureront la relation marketing et commerciale, l'installation et le support technique de premier niveau. Afin de valider les bénéfices concrets et mutuels de cette offre commerciale, elle sera proposée et installée auprès d'un panel de clients d'ABEO au cours du premier semestre. À l'issue de cette période, ce partenariat pourrait donner lieu à un accord de distribution mondial sur les marchés d'ABEO.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'Autorité des Normes Comptables (modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014) relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les données chiffrées présentes dans les notes annexes sont établies en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes.

Correction d'erreur

La Société a approfondi l'analyse et le traitement comptable de ses principaux contrats en reconnaissant désormais le chiffre d'affaires selon le type de prestations réalisées (à la livraison ou étalées sur la durée du contrat). Cela a conduit à identifier que 83K€ avaient été comptabilisés par erreur de façon anticipée en chiffre d'affaires du second semestre 2017 au lieu du premier semestre 2018.

Une présentation du bilan et du compte de résultat 2017 est présentée dans la note « Comptes annuels corrigés au 31 décembre 2017 ».

Immobilisations incorporelles

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les coûts correspondants aux développements de projets sont reconnus en actif incorporel lorsque les critères suivants sont remplis :

- La société a la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme.
- La société a l'intention de conduire le projet de développement à son terme et de l'utiliser ou de le vendre.
- La société a la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle
 - La société dispose des ressources nécessaires (techniques, financières et autres) afin de terminer la mise au point du développement et d'utiliser ou de commercialiser le produit développé.
 - Il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux produits développés aillent à la société.
 - Les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle pendant son développement peuvent être mesurées de façon fiable.

Les dépenses de développement qui ne respectent pas ces critères sont reconnues en charges de l'exercice.

Les coûts de développement activés sont liés à l'application VOGO SPORT et concernent essentiellement des dépenses de personnel et des frais liés à l'audit de la sécurité du développement, et sont amortis sur 3 ans.

Les autres immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Brevets 3 à 5 ans
- Logiciels 1 an

Les coûts de développement activés et les autres immobilisations incorporelles sont testés s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture, et peuvent faire l'objet d'une dépréciation au cas par cas, lorsque leur valeur actuelle devient inférieure à leur valeur comptable. Les dépréciations sont directement inscrites à l'actif en diminution de la valeur des éléments correspondants.

Les frais de R&D capitalisés ont été comptabilisés dans le poste « Immobilisations incorporelles ». Ils font l'objet d'un suivi et sont évalués selon l'avis n°2004-15 du CNC. Ils sont activés dès lors que les nouvelles fonctionnalités apportées ou qu'une nouvelle version de l'application sont opérationnelles.

Ainsi les montants bruts totaux des immobilisations se ventilent de la manière suivante au 31/12/2018 :

Immobilisations incorporelles : 1 139 K€

- Application VOGO SPORT :	988K€
- Brevet :	24 K€
- Autres immo. incorporelles:	2 K€
- Immo.incorporelles en cours :	125 K€

(cf. § Immobilisations-Amortissements)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire, la méthode des composants est utilisée en fonction de la durée de vie restante de chaque composant distinct dès lors qu'elle est applicable. Les périodes d'amortissements pratiquées sont les suivantes :

- Installations et agencements divers de 7 ans à 10 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Mobilier de bureau de 4 ans à 7 ans

Installations et agencements divers : 43 K€

Autres immobilisations corporelles : 107 K€

- Matériel informatique : 75 K€
- Mobilier : 32 K€

Immo.corporelles en cours : 0 K€

(cf. § Immobilisations-Amortissements)

De même que les immobilisations incorporelles, ces actifs sont testés s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture.

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participations est constituée du coût d'achat de ces titres. Les frais d'acquisition sont pris en charge l'année où ils interviennent. A chaque clôture, une dépréciation est constituée lorsque la valeur brute des titres est supérieure à l'estimation de la valeur d'utilité des titres concernés.

Les provisions sur titres et créances rattachées sont constituées dès que la valeur brute comptable de la participation est supérieure à la quote-part détenue dans les capitaux propres ajustés, afin de tenir compte de certains engagements souscrits par la société mère et des perspectives d'évolution de la filiale.

Ces perspectives sont appréciées sur la base de projections de flux financiers futurs, à partir des hypothèses les plus probables retenues par la direction.

Le cas échéant, les provisions constituées en vue de couvrir le risque filiale est intégralement comptabilisé en charges financières, qu'il s'agisse de la dépréciation des participations, des créances financières rattachées, ou du complément de provision constitué en provision pour risques, le cas échéant.

Les abandons de créances et subventions consentis aux filiales sont également comptabilisés dans le résultat financier.

Les opérations liées au contrat de liquidité que la société a passé avec un intermédiaire financier sont comptabilisées en conformité avec l'avis CU CNC n°98-D et avec le bulletin CNCC n°137 – mars 2005 :

Les actions propres détenues sont comptabilisées en Autres immobilisations financières - Actions propres. Une dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au cours d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode Premier entré – Premier sorti est appliquée

Les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées au compte autres immobilisations Financières – Autres créances immobilisées.

Immobilisations financières :	303 K€
- Titres de participations :	1 K€
- Créances filiale Canada :	163 K€
- Dépôts versés :	39 K€
- Contrat de liquidité :	100K€

Les sommes mises à disposition de la société CM-CIC, dans le cadre du contrat de liquidité mis en place lors de l'introduction en bourse sont comptabilisées en autres immobilisations financières.

Au 31 décembre 2018 ces sommes s'élevaient à 100 k€ et étaient constitués de 750 titres et de 89 K€ en cash.

(Cf. § Filiales et participations pour la filiale Vogo Canada)

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les disponibilités sont composées principalement de dépôts à terme rémunérés et de liquidités sur des comptes courants bancaires. Les VMP sont évaluées selon la méthode dite FIFO.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, les moins-values latentes font l'objet de provision le cas échéant.

Subventions et avances conditionnées

La société bénéficie d'aides publiques sous forme de subventions d'exploitations ou d'avances conditionnées.

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Avances conditionnées ».

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation contractuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée. Cette approche est conforme à la règle comptable 2000-06 du CRC.

Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Ecart de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque, pour leur totalité.

Dettes

Les dettes sont évaluées à leur montant nominal. Des intérêts courus sont comptabilisés le cas échéant.

Reconnaissance du chiffre d'affaires et des autres produits d'exploitation

Les revenus de la société résultent :

- a) - de prestations de services auprès de clients finaux (installation de la solution, support technique et maintenance, mise à disposition de l'application avec location de la Vogobox)
- b) - de la cession de licence de la solution VOGO SPORT auprès d'intégrateurs
- c) - de commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution
- d) - de vente de produits (tablettes, etc..)
- e) - de revenus connexes composés essentiellement de refacturations de matériel informatique (pièces détachées) nécessaires au déploiement des VOGOBOX dans le cadre de cession-bail comptabilisés en autres produits d'exploitation.

- a) Les revenus des différentes prestations de service sont définis contractuellement ou déterminés en fonction des coûts de réalisation de chaque prestation lorsque le contrat ne définit qu'un prix global. Ainsi :

La part du revenu liée à l'installation de la solution VOGO SPORT est reconnue dès lors que l'application est opérationnelle chez le client.

La part du revenu liée au support technique et à la maintenance est reconnue en chiffre d'affaires en fonction des prestations assurées et dans le cas d'abonnements, les revenus sont étalés sur la durée du contrat.

La part du revenu liée à la mise à disposition de l'application VOGO SPORT avec location de la Vogobox est répartie sur la durée du contrat.

- a) Les revenus provenant de la cession de droit d'utilisation de la solution Vogosport sont reconnus en chiffre d'affaires dès lors que la licence est cédée au client, ce qui est matérialisée par la remise au client de la clé d'activation de la solution Vogosport.
- b) Les commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution sont reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de la réalisation des prestations par le distributeur.
- c) Les revenus provenant de la vente de produits sont enregistrés en chiffres d'affaires lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur.
- d) Les revenus connexes provenant de cession-bail de matériel informatique sont enregistrés en autres produits d'exploitation, dès lors que le matériel est cédé à l'organisme financier.

Dans le cadre de son activité, la Société achète parfois directement le matériel nécessaire au déploiement de ses VOGOBOX et le refacture ensuite à des organismes financiers dans le cadre d'un financement par crédit-bail. Cette opération de cession-bail conduit :

- d'une part à constater l'acquisition de matériel informatique, cette acquisition étant comptabilisée dans les comptes de charges de gestion courante de la société,
- puis à céder sans marge ce matériel aux organismes financiers, la cession du matériel étant comptabilisée en autres produits de gestion courante
- enfin à constater les redevances de crédit-bail en charges d'exploitation sur la durée du contrat de crédit-bail.

Crédit d'impôt

La Société justifie de dépenses remplissant les critères requis pour bénéficier du crédit d'impôt recherche et du crédit impôt innovation. Ce crédit d'impôt est déterminé conformément à la réglementation en fonction des dépenses engagées sur les projets concernés.

Le produit d'impôt ainsi généré est comptabilisé sur l'exercice concerné dans le poste « Impôts sur les sociétés ».

Résultat par action

Le résultat par action est calculé à partir du résultat et du nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice.

A photograph of two ice hockey players in action on an indoor rink. The player in the foreground is wearing a white jersey with blue and red accents and the number 8. The player in the background is wearing a white jersey with the number 2. Both are wearing helmets and holding hockey sticks. The scene is brightly lit with overhead arena lights.

NOTES

NOTES RELATIVES AU BILAN

Immobilisations – Amortissements

Charges à payer

Créances et Dettes

Engagements financiers

Capital social

Variation des Capitaux propres

Actions Propres

Autres fonds propres

Provisions pour risques et charges

Filiales et participations

Immobilisations – Amortissements

Etat exprimé en euros

IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au 01/01/18	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/18
Frais de R&D	943 146	45 089		988 235
Autres immobilisations incorporelles	25 960	9 750	9 750	25 960
Immobilisations en cours	9 750	124 661	9 750	124 661
Installations générales, agencements et divers	43 478			43 478
Matériel de transport		255		255
Matériel de bureau et informatique	47 154	9 574		56 728
Matériel informatique R&D	14 792	4 073	1 079	17 786
Mobilier	32 493			32 493
Immobilisations financières	218 665	100 000	15 602	303 064
TOTAL GENERAL	1 335 438	293 402	36 181	1 592 659

AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au 01/01/18	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 31/12/18
Frais de R&D	331 564	316 887		648 451
Autres immobilisations incorporelles	19 355	2 356		21 711
Installations générales, agencements et divers	9 409	4 578		13 987
Matériel de transport		95		95
Matériel de bureau et informatique	42 169	4 029		46 198
Matériel informatique R&D	8 073	2 832		10 905
Mobilier	10 429	4 703		15 132
TOTAL GENERAL	420 999	335 480	0	756 479

Les frais de recherche représentent le montant de dépenses de personnel affectées au développement de l'application VOGO SPORT.

Les immobilisations en cours concernent uniquement des frais de R&D (125K€).

Charges à payer (avec détail)

<i>Etat exprimé en euros</i>	31/12/2018	31/12/2017	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				0%
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 730	4 730	0	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	207 859	62 411	145 448	233%
Dettes fiscales et sociales	91 150	101 742	-10 592	-10%
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	25 800		25 800	100%
TOTAL	329 539	168 884	160 656	95%

Dettes fiscales et sociales :

- Provision CP (ch. sociales inc.) : 57 K€

- Provision Primes (ch. sociales inc.) : 33 K€

- CVAE : 1 K€

Total : 91 K€

La société bénéficie du statut JEI (Jeune Entreprise Innovante) lui permettant ainsi de bénéficier d'exonérations de cotisations sociales.

Créances et Dettes

<i>Etat exprimé en euros</i>		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	163 161	163 161	
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	139 200	139 200	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	894 857	861 915	32 942
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 800	300	1 500
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 507	1 507	
	Impôts sur les bénéfices	184 081	184 081	
	Taxes sur la valeur ajoutée	147 457	147 457	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupes et associés (2)			
	Débiteurs divers	1 544	1 544	
	Charges constatées d'avance	59 957	59 957	
TOTAL DES CREANCES		1 593 565	1 559 123	34 442
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. Dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)				
	Emp. Dettes ets de crédit à plus d'1 an à l'origine (1)	438 070	228 964	209 106	
	Emprunts et dettes financières divers	428 400	128 400	300 000	
	Fournisseurs et comptes rattachés	776 199	776 154	45	
	Personnel et comptes rattachés	65 437	65 437		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	83 393	83 393		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	62 786	62 786		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	9 475	9 475		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupes et associés (2)	275	275		
	Autres dettes	25 812	25 800	12	
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	99 017	99 017			
TOTAL DES DETTES		1 988 864	1 479 701	509 163	0

Les dettes financières divers de 428K€ sont souscrites pour 400K€ auprès de la BPI et 28K€ auprès de BPI Export.

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	31/12/2018	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
~ Nantissement premier rang du FDC pour prêt BNP		65 000	250 000
~ Garantie RSI du Fond Européen d'Investissement pour prêt BPS Innov Plus			
~ Nantissement de premier rang du FDC pour prêt BPS Innov Plus		500 000	
		565 000	250 000
Engagements de crédit-bail			
Engagements de crédit-bail		879 985	
		879 985	
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		1 444 985	250 000
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Les engagements de retraites n'ont pas été évalués car le faible nombre de salariés et la moyenne d'âge peu élevée rendent la valeur de ceux-ci non significatives.

La société a octroyé un nantissement sur son FDC pour un montant total de 565 000 euros de crédits souscrits fin 2015. Pour le nantissement de 500 000€ auprès de la BPS le capital restant dû est de 198 009€ au 31/12/18. Concernant le nantissement de 65 000€ auprès de la BNP le capital restant dû étant soldé au 31/12/18 la société est dans l'attente d'une mainlevée.

Les engagements de crédit-bail correspondent aux matériels pris en crédit-baux par la société : principalement du matériel informatique nécessaire au montage des Vogobox, ainsi que des véhicules.

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		566 161,00	1,0000	566 161,00
	Réduction de capital au 22/06/18		566 161,00	0,5000	283 080,50
	Exercice BSA au 01/10/18		2 541,00	0,5000	1 270,50
	Modif. corrélative nbre actions 01/10/18		2 274 808,00	0,1250	284 351,00
	Augm. Capital OPO 28/11/18		1 120 383,00	0,1250	140 047,88
	Augm. Capital Surallocation 31/12/18		106 047,00	0,1250	13 255,88
	Du capital social fin d'exercice		3 501 238,00	0,1250	437 654,75

Une réduction de capital, motivée par des pertes, votée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2018, a porté le capital social à de 283 050.50€ au 30 juin 2018.

Deux opérations ont été votées lors de l'assemblée générale du 1er octobre 2018, l'une porte sur l'exercice de 2541 BSA, l'autre est relative à une division de la valeur nominale des actions par quatre avec une multiplication corrélative du nombre d'actions composant le capital social ainsi au 1 er octobre le capital est composé de 2 274 808 actions d'une valeur nominale de 0.125€ ce qui porte le capital à 284 351€.

Enfin les opérations liées à l'introduction en bourse de la société ont généré la création de 1 226 430 actions d'une valeur nominale de 0.125€ ce qui établit le capital social de la société à fin 2018 à 437 654.75€

Le tableau ci-après résume les bons de souscriptions acquis et non-levés au 31 décembre 2018 :

BSA	Emis	Annulés	Exercés	Solde de bons exerçables	Dont souscrits	Dont non attribués	Caducités
06/01/2016	5 341		5 341	-	4 641	-	700
BSPCE	Emis	Annulés	Exercés	Solde de bons exerçables	Dont souscrits	Dont non attribués	Caducités
12/10/2016	22 092		-	22 092	-	-	-

Variation des Capitaux propres

<i>Etat exprimé en euros</i>	Capitaux propres clôture 01/01/2018	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 30/06/18
Capital social	566 161	(283 081)		154 574	437 655
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	3 051 838	(2 219 183)		11 686 380	12 519 034
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	624				624
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	11 863				11 863
Report à nouveau	(1 577 230)	1 577 230			0
Résultat de l'exercice	(925 034)	925 034		(2 041 354)	(2 041 354)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 128 223	0	0	9 799 600	10 927 823

Date de l'assemblée générale	22/06/2018
Dividendes attribués	0
¹ dont dividendes provenant du résultat n-1	0
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	1 128 223
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	1 128 223
² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	9 799 600

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 22 juin 2018 :

- Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (925 034€) a été affecté en réduction de la prime d'émission
- Le report à-nouveau débiteur au 31/12/17 (1 577 230€) a été affecté de la manière suivante :
 - o 283 081€ en réduction du capital social
 - o 1 294 149€ en réduction de la prime d'émission

Le 15 novembre 2018, la Société a annoncé son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth® Paris. Le succès de cette introduction en bourse annoncé le 27 novembre 2018, a permis à la Société de réaliser une levée de fonds d'environ 12,3 millions d'euros, atteignant les 13,5 millions d'euros après exercice partiel de l'option de surallocation⁸.

Au total, le nombre d'actions nouvelles émises dans le cadre de l'offre globale s'est établi à 1.226.430 actions (1.120.383 actions nouvelles, dont 461.273 souscrites par compensation de créances en remboursement anticipé des Obligations dans les conditions susvisées, plus 106.047 actions nouvelles émises dans le cadre de l'exercice partiel de l'option de surallocation), représentant 35,03% du capital social post-opération.

La première cotation des actions sur le marché Euronext Growth® Paris a eu lieu le 30 novembre 2018.

Au 31 décembre 2018, le capital de la société s'élève à 437.654,75 euros, divisé en 3.501.238 actions.

Le montant des frais engagé dans le cadre de l'IPO s'élève à 1.8M€. Ces frais ont été imputés sur la prime d'émission dont le montant brut s'élève à 13.3M€.

Actions Propres

La Société a conclu, le 24 décembre 2018, avec CM-CIC, un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 100 k€. Dans le cadre de ce contrat, au cours de l'exercice écoulé, 977 actions ont été achetées au cours moyen 10.97 euros par action, et 2 actions ont été vendues au cours moyen de 10.875 euros par action.

La Société a n'a pas procédé au rachat de ses propres actions pour d'autres motifs.

Les actions détenues au travers de ce contrat sont présentées au bilan en « Autres immobilisations financières ».

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice, le solde du contrat de liquidité était de 975 actions au 31 décembre 2018. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 10 725 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre, soit 11 euros

⁸ Cf. communiqué de presse du 28 décembre 2018 : http://www.vogosport.com/wp-content/uploads/2019/02/Exercice-partiel-de-loption-de-surallocation-28_12_2018.pdf?x66366

Autres fonds propres

Les autres « Fonds propres » d'un montant de 589 201€ au 31 décembre 2018 sont constitués exclusivement d'avances conditionnées auprès de la BPI.

Provisions pour risques et charges

Etat exprimé en euros

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Valeur brute des immobilisations au 01/01/18	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/18
Pour litiges Pour amendes et pénalités Pour perte de change		14 877		14 877
TOTAL GENERAL	0	14 877	0	14 877

La provision pour perte de change comptabilisée au 31/12/18 est relative au compte courant de la filiale Canadienne de Vogo (9328-9601 Québec Inc.).

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (plus de 50%)					
9328-9601 QUEBEC INC (VOGO CANADA)	702	(153 229)	100%	702	702
2. Participations (10 à 50%)					
	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
1. Filiales (plus de 50%)					
9328-9601 QUEBEC INC (VOGO CANADA)	163 161			(5 961)	
2. Participations (10 à 50%)					

La société détient une filiale basée au Canada, 9328-9601 Québec Inc., au capital de 1K CAD, intégralement détenu par Vogo.

Cette filiale n'a pas eu d'activité sur l'exercice écoulé, mais Vogo entend développer cette filiale du fait de l'existence de perspectives de ventes sur le territoire canadien. Ainsi, l'avance de 163K€ consentie par Vogo à sa filiale canadienne n'a pas été dépréciée au 31 décembre 2018, compte tenu des perspectives de développement à court et moyen terme envisagé par la direction.



NOTES

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

Production immobilisée

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Produits et charges exceptionnelles

Effectif moyen

Annexe CICE

Rémunération des organes de direction

Honoraires des commissaires aux comptes

Comptes annuels corrigés au 31 décembre 2017

Ventilation du chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

Répartition du chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation par activité.

<i>Etat exprimé en euros</i>	2018	2017 corrigé	2017
Championnats - Saisons	416 426	367 983	450 575
Grands événements	160 449	200 637	200 637
Distributeurs	111 721	29 018	29 018
Divers	57 862	35 872	35 872
Total Chiffre d'affaires	746 458	633 510	716 102
Cession bail	359 252	105 563	105 563
Autres produits	12 758	4 763	4 763
Total CA et autres Produits (hors Px immo.)	1 118 468	743 836	826 428

Le chiffre d'affaires 2018 de 746K€ est en croissance de 18% par rapport à l'année 2017¹. Cette progression, parfaitement en ligne avec les objectifs de croissance du Groupe, a été portée par la forte accélération du nombre d'événements couverts sur la seconde partie de l'exercice et la montée en puissance des canaux de distribution indirects à l'international qui représentent désormais près de 14% des produits d'exploitation sur la période (contre 4% en 2017). Le nombre d'événements couverts s'élève à 628 au 31 décembre 2018 contre 292 au titre de l'année 2017.

Les autres produits au 31.12.18 intègre 360K€ de cession-bail, réparties entre les championnats (316K€) et les distributeurs (44K€). En 2017, le montant des refacturations de cession-bail était de 106K€ et concernaient uniquement les championnats. En effet, dans le cadre du déploiement des VOGOBOX auprès de ses clients, la Société achète directement le matériel nécessaire au déploiement de ses VOGOBOX (lesquelles sont louées aux clients) et le refacture à des organismes financiers dans le cadre d'un financement par crédit-bail. (Cf. § reconnaissance du chiffre d'affaires et des autres produits d'exploitation)

Par ailleurs, suite à une correction d'erreur de 83K€ sur le chiffre d'affaires 2017, comptabilisée sur l'exercice 2018, le chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 aurait été ainsi de 739K€ et non de 822K€. Il en résulte également une charge exceptionnelle de 83K€ comptabilisée sur l'exercice 2018 (cf. § Produits et charges exceptionnelles).

¹Chiffres d'affaires 2017 retraités de la correction d'erreur de 83K€ et de 106K€ de reclassement en autres produits (pour rendre comparables 2018 et 2017).

Production immobilisée

La production immobilisée correspond aux dépenses de développement engagées par la société dans le cadre des travaux de R&D.

La valeur de la production immobilisée correspond aux dépenses de personnel affectées au développement de l'application VOGOSPORT et plus particulièrement à l'adaptation de la solution aux besoins spécifiques des professionnels du sport.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

<i>Etat exprimé en euros</i>	31/12/2018	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		(2 065 957)	89 189	(1 976 768)
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(64 585)		(64 585)
RESULTAT COMPTABLE		(2 130 542)	89 189	(2 041 352)

La perte fiscale de l'exercice est de 2 041K€. Aucune charge d'IS n'est donc comptabilisée.

Le montant des déficits reportables est de 6 743 K€ au 31 décembre 2018.

Vogo bénéficie de financements pour ses projets de recherche et développement à travers le dispositif du crédit d'impôt recherche (CIR) et le crédit impôt innovation (CII). Sur l'exercice 2018, un CIR de 46K€ ainsi qu'un CII de 43K€ ont été ainsi comptabilisés.

Produits et charges exceptionnelles

<i>Etat exprimé en euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Résultat financier et exceptionnel	12 mois	12 mois
Produits exceptionnels	23 848	1 565
Charges exceptionnelles	88 433	450
Résultat exceptionnel	(64 585)	1 115

Dans le cadre du projet d'introduction en bourse de la société, et compte tenu des nouveaux contrats de vente et des modèles économiques qui se précisent, la société a approfondi l'analyse et le traitement comptable résultant de ses principaux contrats en séparant le revenu lié aux différentes natures de prestations (cf. § Reconnaissance du chiffre d'affaires dans la partie relative aux Principes comptables et méthodes d'évaluation).

Il en résulte une charge exceptionnelle de 83K€ en contrepartie du chiffre d'affaires comptabilisée sur le premier semestre 2018 correspondant à du chiffre d'affaires constaté à tort en 2017.

De ce fait, le chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 aurait été ainsi de 739K€ et non de 822K€.

Une indemnité de 24K€ liée à une avance BPI export a été comptabilisée en produit exceptionnel.

Effectif moyen

		31/12/2018	Interne
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres et professions intellectuelles supérieures		12
	Professions intermédiaires		
	Employés		3
	Ouvriers		
	TOTAL		15

Annexe CICE

Etat exprimé en euros

Le crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement.

Il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- comptabilisation en diminution des charges de personnel, par un crédit dans un sous compte 64.

La prise en compte du CICE impacte les états financiers par la matérialisation de l'élément suivant :

- Crédit d'impôt pour un montant de 13 645 euros.

Le CICE est utilisé dans les investissements de la société.

Rémunération des organes de direction

Le montant des rémunérations brutes alloués aux membres des organes de direction au cours de l'exercice s'élève à 331K€

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à 10 k€ au titre de sa mission de certification des comptes.

Comptes annuels corrigés au 31 décembre 2017

La Société a approfondi l'analyse et le traitement comptable de ses principaux contrats en reconnaissant désormais le chiffre d'affaires selon le type de prestations réalisées (à la livraison ou étalées sur la durée du contrat). Cela a conduit à identifier que 83K€ avaient été comptabilisés par erreur de façon anticipée en chiffre d'affaires du second semestre 2017 au lieu du premier semestre 2018. La présentation du bilan et du compte de résultat corrigé est uniquement destinée à présenter une performance dépolluée de la correction d'erreur comptabilisée.

Bilan Actif

		31/12/2018			31/12/2017 corrigé	31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net	Net
<i>Etat exprimé en euros</i>						
Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
	Frais d'établissement					
	Frais de R&D	988 235	648 451	339 784	611 582	611 582
	Concessions brevets droits similaires	24 012	19 763	4 249	6 604	6 604
	Autres immobilisations incorporelles	1 947	1 947	0		
	Immobilisations en cours incorporelles	124 661		124 661	9 750	9 750
	Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, mat. et outillage ind.	43 478	13 987	29 492	34 069	34 069
	Autres immobilisations corporelles	107 262	72 330	34 931	33 769	33 769
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
	Participations évaluées selon mise en équ.					
	Autres participations	702		702	702	702
Créances rattachées à des participations	163 161		163 161	178 038	178 038	
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	139 200	32	139 168	39 924	39 924	
	TOTAL (II)	1 592 660	756 511	836 149	914 439	914 439
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et Acomptes versés sur com.	7 818		7 818		
	CREANCES					
	Créances clients et comptes rattachés	894 857		894 857	278 568	361 160
	Autres créances	336 389		336 389	282 330	282 330
Capital souscrit appelé, non versé						
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				126 881	126 881	
DISPONIBILITES	11 380 017		11 380 017	1 443 479	1 443 479	
Charges constatées d'avance	59 957		59 957	37 660	37 660	
	TOTAL (III)	12 679 039		12 679 039	2 168 918	2 251 510
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)	14 877		14 877		
TOTAL ACTIF (I à VI)		14 286 576	756 511	13 530 064	3 083 357	3 165 949

Bilan Passif

		31/12/2018	31/12/2017 corrigé	31/12/2017
<i>Etat exprimé en euros</i>				
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	437 655	566 161	566 161
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	12 519 034	3 051 838	3 051 838
	Ecarts de réévaluation			
	RESERVES			
	Réserve légale	624	624	624
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves	11 863	11 863	11 863
	Report à nouveau		(1 577 230)	(1 577 230)
	Résultat de l'exercice	(2 041 354)	(1 007 626)	(925 034)
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres	10 927 823	1 045 630	1 128 223
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées	589 201	550 000	550 000
	Total des autres fonds propres	589 201	550 000	550 000
Provisions	Provisions pour risques	14 877		
	Provisions pour charges			
	Total des provisions	14 877		
Dettes	DETTES FINANCIERES			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	438 070	680 227	680 227
	Emprunts et dettes financières divers	428 675	460 760	460 760
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	9 300		
	DETTES D'EXPLOITATION			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	776 199	129 391	129 391
	Dettes fiscales et sociales	221 091	204 950	204 950
	DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	25 812	12	12	
Produits constatés d'avance	99 017	12 387	12 387	
	Total des dettes	1 998 164	1 487 727	1 487 727
	Ecarts de conversion passif			
	TOTAL PASSIF	13 530 064	3 083 357	3 165 949

Compte de résultat

		31/12/2018	31/12/2017 corrigé	31/12/2017
<i>Etat exprimé en euros</i>				
RESULTAT COMPTABLE	Export	12 mois	12 mois	12 mois
Ventes de marchandises		2 473	15 410	15 410
Production vendue (Biens)				
Production vendue (Services et Travaux)		743 985	723 663	806 255
Montant net du Chiffres d'affaires		746 458	739 073	821 665
Production stockée				
Production immobilisée		169 750	240 000	240 000
Subventions d'exploitation reçues				
Autres produits		372 010	4 763	4 763
Total des produits d'exploitation		1 288 218	983 836	1 066 428
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			11 594	11 594
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements		5 070	110 514	110 514
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)				
Autres achats et charges externes		987 093	971 730	971 730
Impôts, taxes et versements assimilés		25 426	24 909	24 909
Rémunérations du personnel		723 801	592 741	592 741
Charges sociales		192 144	165 824	165 824
Dotations aux amortissements et dépréciations		335 888	202 433	202 433
Dotations aux provisions				
Autres charges		371 382	5 371	5 371
Total des charges d'exploitation		2 640 805	2 085 116	2 085 117
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 352 587)	(1 101 281)	(1 018 690)
Produits financiers		4 779	4 370	4 370
Charges financières		718 149	37 560	37 560
Résultat financier		(713 370)	(33 190)	(33 190)
Produits exceptionnels		23 848	1 565	1 565
Charges exceptionnelles		88 433	450	450
Résultat exceptionnel		(64 585)	1 115	1 115
Impôts sur les bénéfices		(89 189)	(125 730)	(125 730)
BENEFICE ou PERTE		(2 041 354)	(1 007 626)	(925 034)
Résultat de base par action		(0,58)	(1,78)	(1,63)



SUI 100
001 IUS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

6.1. Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux

6.2. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées



Ernst & Young Audit
1025, rue Henri Berquere
CS 39520
34961 Montpellier cedex 2

Tel. : +33 (0) 4 67 13 31 00
www.ey.com/fr

Vogo

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Vogo,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions unanimes des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Vogo relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que la note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 29 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marie-Thérèse Mercier', written over a horizontal line.

Marie-Thérèse Mercier



Ernst & Young Audit
1025, rue Henri Becquerel
CS 39520
34961 Montpellier cedex 2

Tél : +33(0)4 67 13 31 00
www.ey.com/fr

Vogo

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société VOGO,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisée ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.



Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

● Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Montpellier, le 29 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'MT' with a large loop on the left side.

Marie-Thérèse Mercier